# E 7096

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale Le 20 février 2012 Enregistré à la Présidence du Sénat Le 20 février 2012

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Règlement (UE) de la Commission** modifiant le règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers, en ce qui concerne l'actualisation des exigences relatives aux données et les définitions.

D018075/02



# **CONSEIL DE** L'UNION EUROPÉENNE

**Bruxelles, le 13 février 2012 (14.02)** (OR. en)

6164/12

**STATIS 12 ECOFIN 111 COMER 31** 

## NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le Secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jens NYMAND-CHRISTENSEN, Directeur
Date de réception:	6 février 2012
Destinataire:	Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	D018075/02
Objet:	RÈGLEMENT (UE) N°/ DE LA COMMISSION du XXX modifiant le règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers, en ce qui concerne l'actualisation des exigences relatives aux données et les définitions

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - D018075/02.

p.j.: D018075/02

6164/12 FR DG G I

# **COMMISSION EUROPÉENNE**



Bruxelles, le XXX D018075/02 [...](2011) XXX projet

# RÈGLEMENT (UE) N° .../.. DE LA COMMISSION

du XXX

modifiant le règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers, en ce qui concerne l'actualisation des exigences relatives aux données et les définitions

FR FR

## RÈGLEMENT (UE) N° .../.. DE LA COMMISSION

#### du XXX

modifiant le règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers, en ce qui concerne l'actualisation des exigences relatives aux données et les définitions

# LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers<sup>1</sup>, et notamment son article 10, considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (CE) n° 184/2005 établit un cadre commun pour la production systématique de statistiques de l'Union concernant la balance des paiements, le commerce international des services et les investissements directs étrangers.
- (2) Il est nécessaire d'actualiser les exigences relatives aux données et les définitions du règlement (CE) n° 184/2005 compte tenu de l'évolution économique et technique, en les alignant sur les normes internationales qui fournissent les règles générales pour l'établissement des statistiques de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers.
- (3) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité de la balance des paiements,

#### A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

#### Article premier

Les annexes du règlement (CE) n° 184/2005 sont remplacées par le texte de l'annexe du présent règlement.

#### Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le 20<sup>e</sup> jour suivant celui de sa publication au *Journal* officiel de l'Union européenne.

Il s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> JO L 5 du 8.2.2005, p. 23.

Par la Commission Le président

# **ANNEXE**

## ANNEXE I

# TABLEAU 1: BALANCE DES PAIEMENTS MENSUELLE

Délai:  $44^e$  jour calendrier après la fin de la période de référence Périodicité: mensuelle

Première période de référence: avril 2014

	Crédit	Débit	Solde
1. Compte des transactions courantes			
Biens	Geo 3	Geo 3	
Services	Geo 3	Geo 3	
Revenus primaires			
Rémunération des salariés	Geo 3	Geo 3	
Revenus des investissements			
Investissements directs			
Actions	Geo 3	Geo 3	
dont: Bénéfices réinvestis par secteur résident (Sec 1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Titres de créance	Geo 3	Geo 3	
Investissements de portefeuille			
Actions et parts de fonds d'investissement	Geo 3	Geo 1	
Titres de créance	Geo 3	Geo 1	
Autres investissements	Geo 3	Geo 3	
dont: Intérêts	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Avoirs de réserve	Geo 3	Geo 3	
dont: Intérêts	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Autres revenus primaires	Geo 3	Geo 3	
Revenus secondaires	Geo 3	Geo 3	
2. Compte de capital	Geo 3	Geo 3	
	Acquisition nette d'actifs financiers	Accroisseme nt net des passifs	Net
3. Compte d'opérations financières			
Investissements directs			
Actions par secteur résident (Sec 1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Titres de créance par secteur résident (Sec 1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Investissements de portefeuille			
Actions et parts de fonds d'investissement			
Par secteur résident (Sec 1)	Geo 2 (1)	Geo 1 (1)	
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 1)	Geo 2 (1)		
Titres de créance			
À court terme			
Par secteur résident (Sec 1)	Geo 2 (1)	Geo 1 (1)	
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 1)	Geo 2 (1)		
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 1) À long terme	Geo 2 (1)		
·	Geo 2 (1)	Geo 1 (1)	
À long terme		Geo 1 (1)	
À long terme Par secteur résident (Sec 1)	Geo 2 (1)	Geo 1 (1)	Geo 2 (1)

	1		ı
Par secteur résident (Sec 1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
dont: Numéraire et dépôts	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Avoirs de réserve			
Or monétaire			
Or lingot	Geo 1 (1)		
Comptes or non alloués	Geo 1 (1)		
Droits de tirage spéciaux (DTS)	Geo 1 (1)		
Position de réserve au Fonds monétaire international (FMI)	Geo 1 (1)		
Autres avoirs de réserve			
Numéraire et dépôts Créances sur les autorités monétaires, le FMI et la Banque des règlements internationaux (BRI)	Geo 1 (1)		
Créances sur d'autres entités (banques)	Geo 1 (1)		
Titres			
Titres de créance			
À court terme	Geo 1 (1)		
À long terme	Geo 1 (1)		
Actions et parts de fonds d'investissement	Geo 1 (1)		
Produits financiers dérivés (net)	Geo 1 (1)		
Autres créances	Geo 1 (1)		

<sup>(1)</sup> Non obligatoire pour les États membres ne faisant pas partie de l'Union monétaire.

# TABLEAU 2: BALANCE DES PAIEMENTS TRIMESTRIELLE ET POSITION **EXTERIEURE GLOBALE**

Périodicité: trimestrielle

Première période de référence: Premier trimestre 2014

<u>Délai: T+85 de 2014 à 2016; T+82 de 2017 à 2018 (2); T+80 à partir de 2019 (2)</u>

	Crédit	Débit	Solde
A. Compte des opérations courantes			
Biens	Geo 4	Geo 4	
Marchandises générales selon la base de la balance des paiements	Geo 3	Geo 3	
Exportations nettes de biens en négoce international	Geo 3		
Biens acquis dans le cadre du négoce international (crédits négatifs)	Geo 3		
Biens vendus dans le cadre du négoce international	Geo 3		
Or non monétaire	Geo 3	Geo 3	
Ajustement marquage – commerce de quasi-transit	Geo 4	Geo 4	
Services	Geo 4	Geo 4	
Services de production manufacturière utilisant des facteurs physiques de production appartenant à des tiers	Geo 4	Geo 4	
Services d'entretien et de réparation non compris ailleurs (n.c.a.)	Geo 4	Geo 4	
Transports	Geo 4	Geo 4	
Voyages	Geo 4	Geo 4	
Services de bâtiments et travaux publics	Geo 4	Geo 4	
Services d'assurance et de fonds de pension	Geo 4	Geo 4	
Services financiers	Geo 4	Geo 4	
Services explicitement facturés et autres services financiers	Geo 3	Geo 3	
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	Geo 3	Geo 3	
Rémunération pour usage de la propriété intellectuelle n.c.a. Services de télécommunications, services informatiques et services	Geo 4	Geo 4	
d'information	Geo 4	Geo 4	
Autres services aux entreprises	Geo 4	Geo 4	
Services de recherche et développement	Geo 3	Geo 3	
Services professionnels et services de conseil en gestion Services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises	Geo 3 Geo 3	Geo 3	
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	Geo 4	Geo 4	
Biens et services fournis ou reçus par les administrations publiques n.c.a.	Geo 4	Geo 4	
, 1	GC0 4	GC0 4	
Revenus primaires  Rémunération des salariés	Geo 4	Geo 4	
Revenus d'investissements	GC0 4	GC0 4	
Investissements directs			
Actions	Geo 4	Geo 4	
Dividendes et prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	G00 T	300 7	
Dans des entreprises d'investissements directs	Geo 3	Geo 3	
Auprès d'un investisseur direct (investissement à rebours)	Geo 3	Geo 3	
Entre entreprises sœurs	Geo 3	Geo 3	
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Bénéfices réinvestis	Geo 4	Geo 4	
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Titres de créance	Geo 4	Geo 4	
Dans des entreprises d'investissements directs	Geo 3	Geo 3	

	Crédit	Débit	Solde
Auprès d'un investisseur direct (investissement à rebours)	Geo 3	Geo 3	
Entre entreprises sœurs	Geo 3	Geo 3	
dont: Intérêts			
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Investissements de portefeuille			
Actions et parts de fonds d'investissement	Geo 4	Geo 1	
Actions			
Dividendes			
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 3	Geo 1 (4)	
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 2)	Geo 2 (1)		
Parts de fonds d'investissement			
Dividendes			
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 3	Geo 1 (4)	
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 2)	Geo 2 (1)		
Bénéfices réinvestis			
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 3	Geo 1 (4)	
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 2)	Geo 2 (1)		
Titres de créance			
À court terme	Geo 4	Geo 1	
Intérêts			
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 3	Geo 1 (4)	
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 2)	Geo 2 (1)		
À long terme	Geo 4	Geo 1	
Intérêts			
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 3	Geo 1 (4)	
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 2)	Geo 2 (1)		
Autres investissements	Geo 4	Geo 4	
Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	Geo 3	Geo 3	
Intérêts	Geo 3	Geo 3	
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
dont: Intérêts sur DTS		Geo 1	
dont: Intérêts avant allocation des SIFIM	Geo 3	Geo 3	
Par secteur résident (Sec 2) Revenus d'investissements attribués aux assurés, aux bénéficiaires de fonds de pension et aux bénéficiaires de régimes de garanties	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
standard	Geo 3	Geo 3	
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Avoirs de réserve	Geo 3		
dont: Intérêts	Geo 3		
Autres revenus primaires	Geo 4	Geo 4	
Administrations publiques  Impôts sur la production et les importations	Geo 3 Institutions de l'Union	Geo 3 Institutions de l'Union	
Impôts sur les produits	Institutions de l'Union	Institutions de l'Union	
Autres impôts sur la production	Institutions de l'Union	Institutions de l'Union	
Subventions	Institutions de l'Union	Institutions de l'Union	
Subventions sur les produits	Institutions de l'Union	Institutions de l'Union	

	Crédit	Débit	Solde
Autres subventions sur la production	Institutions de l'Union	Institutions de l'Union	
•	Geo 3	Geo 3	
Loyers Autres secteurs	Geo 3	Geo 3	
	Institutions de	Institutions de	
Impôts sur la production et les importations	l'Union Institutions de	l'Union Institutions de	
Impôts sur les produits	l'Union Institutions de	l'Union Institutions de	
Autres impôts sur la production	l'Union	l'Union	
Subventions	Institutions de l'Union	Institutions de l'Union	
Subventions sur les produits	Institutions de l'Union	Institutions de l'Union	
Autres subventions sur la production	Institutions de l'Union	Institutions de l'Union	
Loyers	Geo 3	Geo 3	
Revenus secondaires	Geo 4	Geo 4	
Administrations publiques	Geo 3	Geo 3	
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	Geo 3	Geo 3	
Cotisations sociales	Geo 3	Geo 3	
Prestations sociales	Geo 3	Geo 3	
Coopération internationale courante (D74)	Geo 3 Institutions de	Geo 3 Institutions de	
dont: Vis-à-vis des institutions de l'Union (à l'exclusion de la BCE)	l'Union	l'Union	
Transferts courants divers (D75)	Geo 3 Institutions de	Geo 3 Institutions de	
Ressources propres de l'UE basées sur la TVA et le RNB (D76)	l'Union Geo 3	l'Union Geo 3	
Autres secteurs  Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	Geo 3	Geo 3	
Cotisations sociales	Geo 3	Geo 3	
Prestations sociales	Geo 3	Geo 3	
Primes nettes d'assurance-dommages	Geo 3	Geo 3	
Indemnités d'assurance-dommages	Geo 3	Geo 3	
Transferts courants divers (D75)	Geo 3	Geo 3	
dont: Transferts personnels entre ménages résidents et ménages non résidents	Geo 3	Geo 3	
dont: Envois de fonds des travailleurs	Geo 4	Geo 4	
Ajustement pour variation des droits à pension	Geo 3	Geo 3	
B. Compte de capital	Geo 4	Geo 4	
Acquisitions/cessions brutes d'actifs non financiers non produits	Geo 3	Geo 3	
Transferts de capital	Geo 3	Geo 3	
Administrations publiques	Geo 3	Geo 3	
Impôts sur le capital	Geo 3	Geo 3	
Aides à l'investissement	Geo 3	Geo 3	
Autres transferts en capital	Geo 3	Geo 3	
dont: Remise de dettes	Geo 3	Geo 3	
Autres secteurs	Geo 3	Geo 3	
Impôts sur le capital	Geo 3	Geo 3	
Aides à l'investissement	Geo 3	Geo 3	
Autres transferts en capital	Geo 3	Geo 3	
dont: Remise de dettes	Geo 3	Geo 3	

Compte d'opérations financières	Acquisition nette d'actifs financiers	Accroissement net des passifs	Net
ompte d'opérations financières	Geo 1	Geo 1	
Investissements directs	Geo 4	Geo 4	
Actions	Geo 4	Geo 4	
Titres de participation autres que bénéfices réinvestis			
Dans des entreprises d'investissements directs	Geo 3	Geo 3	
Auprès d'un investisseur direct (investissement à rebours)	Geo 3	Geo 3	
Entre entreprises sœurs	Geo 3	Geo 3	
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Cotés	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Non cotés	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Autres (par exemple: immobilier)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Bénéfices réinvestis	Geo 4	Geo 4	
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Titres de créance	Geo 4	Geo 4	
Dans des entreprises d'investissements directs	Geo 3	Geo 3	
Auprès d'un investisseur direct (investissement à rebours)	Geo 3	Geo 3	
Entre entreprises sœurs	Geo 3	Geo 3	
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	
Investissements de portefeuille	Geo 4	Geo 1	
Actions et parts de fonds d'investissement	Geo 4	Geo 1	
Actions  Actions	0004	Geo 1	
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 3	Geo 1 (4)	
Cotées	Geo 2 (1)	Geo 1 (1)	
Non cotées	Geo 2 (1)	Geo 1 (1)	
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 2)	000 2 (1)	Geo 1 (1)	
Cotées	Geo 2 (1)		
Non cotées	Geo 2 (1)		
Parts de fonds d'investissement	000 2 (1)		
Tarts de fonds d'investissement	Geo 3	Geo 1 (4)	
dont: Bénéfices réinvestis	Geo 3	Geo 1 (4)	
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 2)	Geo 2 (1)	GC0 1 (4)	
dont: Bénéfices réinvestis	Geo 2 (1)		
Titres de créance	000 2 (1)		
À court terme	Geo 4	Geo 1	
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 3		
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 2)		Geo 1 (4)	
À long terme	Geo 2 (1) Geo 4	Geo 1	
· ·	Geo 3		
Par secteur résident (Sec 2)  Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 2)  Produits financiers dérivés (autres que réserves) et options sur	Geo 2 (1)	Geo 1 (4)	
titres des salariés			
Par secteur résident (Sec 2)			Geo 3
Autres investissements	Geo 4	Geo 4	
Par secteur résident (Sec 1)	Geo 4	Geo 4	
Autres titres de participation	Geo 3	Geo 3	
Numéraire et dépôts			
Par secteur résident (Sec 2)			
À court terme	Geo 3	Geo 3	
À long terme	Geo 3	Geo 3	
Prêts			
Par secteur résident (Sec 2)			

C. Compte d'opérations financières	Acquisition nette d'actifs financiers	Accroissement net des passifs	Net
À court terme	Geo 3, FMI	Geo 3, FMI	
À long terme Droits sur les réserves techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard	Geo 3, FMI	Geo 3, FMI	
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 3	Geo 3	
Crédits commerciaux et avances			
Par secteur résident (Sec 2)			
À court terme	Geo 3	Geo 3	
À long terme	Geo 3	Geo 3	
Autres comptes à recevoir/à payer			
Par secteur résident (Sec 2)			
À court terme	Geo 3	Geo 3	
À long terme	Geo 3	Geo 3	
Droits de tirage spéciaux		Geo 1	
Avoirs de réserve	Geo 3		
D. Soldes comptables			Net
Solde des biens et services			Geo 4
Solde du compte des transactions courantes Prêts nets (+)/ emprunts net (-) (solde du compte des opérations courantes et du compte de capital)			Geo 1 Geo 1
Prêts nets (+)/emprunts nets (-) (du compte d'opérations financières)			Geo 1
Erreurs et omissions nettes			Geo 1

		Avoirs			Engagements	
E. Position extérieure globale	Positions	Réévaluatio ns dues aux variations des taux de change	Réévaluatio ns dues à d'autres variations de prix	Positions	Réévaluatio ns dues aux variations des taux de change	Réévaluatio ns dues à d'autres variations de prix
Compte d'opérations financières	Geo 1			Geo 1		
Investissements directs	Geo 4 (3)			Geo 4 (3)		
Titres de participation	Geo 4 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 4 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)
Dans des entreprises d'investissements directs	Geo 2 (1)			Geo 2 (1)		
Auprès d'un investisseur direct (investissement à rebours)	Geo 2 (1)			Geo 2 (1)		
Entre entreprises sœurs	Geo 2 (1)			Geo 2 (1)		
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 2 (1)			Geo 2 (1)		
Cotés	Geo 2 (1)			Geo 2 (1)		
Non cotés	Geo 2 (1)			Geo 2 (1)		
Autres (par exemple: immobilier)	Geo 2 (1)			Geo 2 (1)		
Titres de créance	Geo 4 (3)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 4 (3)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)
Dans des entreprises d'investissements directs	Geo 2 (1)			Geo 2 (1)		
Auprès d'un investisseur direct (investissement à rebours)	Geo 2 (1)			Geo 2 (1)		
Entre entreprises sœurs	Geo 2 (1)			Geo 2 (1)		
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 2 (1)			Geo 2 (1)		
Investissements de portefeuille	Geo 4 (3)			Geo 1		
Actions et parts de fonds d'investissement	Geo 4 (3)			Geo 1		
Actions						
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 3 (3)			Geo 1 (4)		
Cotées	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 1 (1)	Geo 1 (1)	Geo 1 (1)
Non cotées Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 2)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 1 (1)	Geo 1 (1)	Geo 1 (1)
Cotées	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)			
Non cotées	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)			
Parts de fonds d'investissement						
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 1 (1)	Geo 1 (1)	Geo 1 (1)
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 2)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)			
Titres de créance						
À court terme	Geo 4 (3)			Geo 1		
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 3 (3)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 1 (4)	Geo 1 (1)	Geo 1 (1)
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 2)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)			
Par monnaie:						
Euro	Geo 2 (1)			Geo 1 (1)		
Dollar des États-Unis	Geo 2 (1)			Geo 1 (1)		
Autres monnaies	Geo 2 (1)			Geo 1 (1)		
À long terme	Geo 4 (3)			Geo 1		
Par secteur résident (Sec 2) Avec échéance résiduelle inférieure ou égale à un an	Geo 3 (3)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 1 (4) Geo 1 (1)	Geo 1 (1)	Geo 1 (1)
Avec échéance résiduelle supérieure à un an				Geo 1 (1)		

FR 11 FR

		Avoirs			Engagements	
E. Position extérieure globale	Positions	Réévaluatio ns dues aux variations des taux de change	Réévaluatio ns dues à d'autres variations de prix	Positions	Réévaluatio ns dues aux variations des taux de change	Réévaluatio ns dues à d'autres variations de prix
Par secteur de contrepartie émettrice (Sec 2)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)			
Avec échéance résiduelle inférieure ou						
égale à un an  Avec échéance résiduelle supérieure à un an	Geo 2 (1) Geo 2 (1)					
Par monnaie						
Euro	Geo 2 (1)			Geo 1 (1)		
Dollar des États-Unis	Geo 2 (1)			Geo 1 (1)		
Autres monnaies	Geo 2 (1)			Geo 1 (1)		
Produits financiers dérivés (autres que réserves) et options sur titres des salariés	Geo 4 (3)			Geo 4 (3)		
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 2 (1)		Geo 2 (1)	Geo 2 (1)		Geo 2 (1)
Autres investissements	Geo 4 (3)			Geo 4 (3)		
Par secteur résident (Sec 1)	Geo 4 (3)			Geo 4 (3)		
Par secteur résident (Sec 2)		Geo 2 (1)	Geo 2 (1)		Geo 2 (1)	Geo 2 (1)
Autres titres de participation	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)
Numéraire et dépôts	Geo 4 (3)	Geo 2 (1)		Geo 4 (3)	Geo 2 (1)	
Par secteur résident (Sec 2)						
À court terme	Geo 3 (3)			Geo 3 (3)		
À long terme	Geo 3 (3)			Geo 3 (3)		
Prêts	Geo 4 (3)	Geo 2 (1)		Geo 4 (3)	Geo 2 (1)	
Par secteur résident (Sec 2)						
À court terme	Geo 3 (3), FMI			Geo 3 (3), FMI		
À long terme	Geo 3 (3),			Geo 3 (3), FMI		
Droits sur les réserves techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard	FMI	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)	1 1411	Geo 2 (1)	Geo 2 (1)
Par secteur résident (Sec 2)	Geo 3 (3)			Geo 3 (3)		
Crédits commerciaux et avances	Geo 4 (3)	Geo 2 (1)		Geo 4 (3)	Geo 2 (1)	
Par secteur résident (Sec 2)						
À court terme	Geo 3 (3)			Geo 3 (3)		
À long terme	Geo 3 (3)			Geo 3 (3)		
Autres comptes à recevoir/à payer		Geo 2 (1)			Geo 2 (1)	
Par secteur résident (Sec 2)						
À court terme	Geo 3 (3)			Geo 3 (3)		
À long terme	Geo 3 (3)			Geo 3 (3)		
Droits de tirage spéciaux				Geo 1	Geo 1 (1)	

- (1) Non obligatoire pour les États membres ne faisant pas partie de l'Union monétaire.
- (2) Le passage à T + 82 et T + 80 n'est pas obligatoire pour les États membres qui ne font pas partie de l'Union monétaire.
- (3) Le degré de détail géographique sera obligatoire pour les États membres qui ne font pas partie de l'Union monétaire à partir de 2019.

(4) La ventilation par secteur institutionnel de niveau 1 (Sec 1), et non Sec 2, sera obligatoire pour les États membres qui ne font par partie de l'Union monétaire.

# TABLEAU 3: COMMERCE INTERNATIONAL DES SERVICES

Délai: T + 9 mois

Périodicité: annuelle Première période de référence: 2013

	Crédit	Débit	Solde
Rémunération des salariés	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transferts personnels	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Envois de fonds des travailleurs	Geo 5	Geo 5	Geo 5
SERVICES	Geo 6	Geo 6	Geo 6
Services de production manufacturière utilisant des facteurs physiques de production appartenant à des tiers	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services d'entretien et de réparation non compris ailleurs	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports maritimes	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports maritimes de passagers	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports maritimes de fret	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports aériens	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports aériens de passagers	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports aériens de fret	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres modes de transport	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Passagers	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Fret	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Classification étendue des «autres modes de transport»			
Transports spatiaux	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports ferroviaires	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports ferroviaires de passagers	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports ferroviaires de fret	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports routiers	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports routiers de passagers	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports routiers de fret	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports par voies navigables intérieures	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports de passagers par voies navigables intérieures	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports de fret par voies navigables intérieures	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transports par conduites	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Transport d'électricité	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres services annexes et auxiliaires des transports	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services de poste et de messagerie	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Voyages			
Voyages à titre professionnel  Acquisition de biens et services par les travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs	Geo 5	Geo 5	Geo 5
de courte durée	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres voyages à titre professionnel	Geo 5	Geo 5	Geo 5

	Crédit	Débit	Solde
Voyages à titre personnel	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Dépenses liées à la santé	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Dépenses liées à l'éducation	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres voyages à titre personnel	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Bâtiment et travaux publics	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Bâtiment et travaux publics à l'étranger	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Bâtiment et travaux publics dans l'économie déclarante	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services d'assurance et de fonds de pension	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Assurance directe	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Assurance-vie	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Assurance-fret	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres assurances directes	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Réassurance	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services auxiliaires de l'assurance	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services de fonds de pension et de garanties standard	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services de fonds de pension	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services de garanties standard	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services financiers	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services explicitement facturés et autres services financiers	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	Geo 3	Geo 3	Geo 3
Rémunération pour usage de la propriété intellectuelle n.c.a.	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services de télécommunications, services informatiques et services d'information	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services de télécommunications	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services informatiques	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services d'information	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services d'agence de presse	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres services d'information	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres services aux entreprises	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services de recherche et développement	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Travaux entrepris sur une base systématique afin d'accroître la somme de connaissances	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Fourniture de services de R&D personnalisés et non personnalisés	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Vente de droits de propriété découlant de la R&D	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services professionnels et services de conseil en gestion	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services juridiques, de comptabilité, de conseil en gestion et de relations publiques	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services juridiques	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services de comptabilité, de vérification des comptes, de tenue des livres et de conseil en fiscalité	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services de conseil aux entreprises et de conseil en gestion, services de relations publiques	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services de publicité, d'étude de marché et de sondage d'opinion	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises Services d'architecture, services d'ingénierie, services scientifiques et autres services	Geo 5	Geo 5	Geo 5
techniques	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services d'architecture	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services d'ingénierie	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services scientifiques et autres services techniques Services de traitement des déchets et de dépollution, services liés aux activités agricoles et aux industries extractives	Geo 5 Geo 5	Geo 5 Geo 5	Geo 5 Geo 5
dont: Traitement des déchets et dépollution	Geo 5	Geo 5	Geo 5

FR 15 FR

	Crédit	Débit	Solde
Services de location-exploitation	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services liés au commerce	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres services fournis aux entreprises n.c.a.	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services audiovisuels et connexes	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services de santé	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services d'éducation	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Services relatifs au patrimoine culturel et aux loisirs	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Autres services personnels	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Biens et services des administrations publiques n.c.a.	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Ambassades et consulats	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Unités et organes militaires	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Biens et services d'autres administrations publiques	Geo 5	Geo 5	Geo 5

TABLEAU 4: OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS (Y COMPRIS LES REVENUS)

Tableau 4.1 Opérations financières d'investissement direct			
Délai: T+9 mois		Acquisition nette	
Périodicité: annuelle		d'actifs	Accroissement
Première période de référence: 2013	Net	financiers	net des passifs
TOUTES LES UNITÉS RÉSIDENTES			•
Investissement direct à l'étranger (DIA) – Opérations	Geo 6	Geo 5	Geo 5
DIA Participations autres que bénéfices réinvestis	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Participations autres que bénéfices réinvestis (à l'exclusion des			
participations entre entreprises sœurs)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Participations autres que bénéfices réinvestis entre entreprises sœurs (la			
société-mère de contrôle ultime est résidente dans le pays déclarant)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Réinvestissement de bénéfices	Geo 5	Geo 5	
DIA Titres de créance	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Titres de créance (à l'exclusion des créances entre entreprises sœurs)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Titres de créance entre entreprises sœurs (la société-mère de contrôle			
ultime est résidente dans le pays déclarant)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Investissement direct dans l'économie déclarante (DIRE) - Opérations	Geo 6	Geo 5	Geo 5
DIRE Participations autres que bénéfices réinvestis	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIRE Participations autres que bénéfices réinvestis (à l'exclusion des			
participations entre entreprises sœurs)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIRE Participations autres que bénéfices réinvestis entre entreprises sœurs			
(la société-mère de contrôle ultime n'est pas résidente dans le pays			
déclarant)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
dont: La société-mère de contrôle ultime est résidente dans un autre pays de			
la zone euro	Geo 5		
La société-mère de contrôle ultime est résidente dans l'UE mais			
pas dans la zone euro	Geo 5		
La société-mère de contrôle ultime n'est pas résidente dans l'UE	Geo 5		
DIRE Réinvestissement de bénéfices	Geo 5		Geo 5
DIRE Titres de créance	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIRE Titres de créance (à l'exclusion des créances entre entreprises sœurs)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIRE Titres de créance entre entreprises sœurs (la société-mère de contrôle			
ultime n'est pas résidente dans le pays déclarant)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
dont: La société-mère de contrôle ultime est résidente dans un autre pays de			
la zone euro	Geo 5		
La société-mère de contrôle ultime est résidente dans l'UE mais			
pas dans la zone euro	Geo 5		
La société-mère de contrôle ultime n'est pas résidente dans l'UE	Geo 5		
ENTITÉS À VOCATION SPÉCIALE RÉSIDENTE			
Investissement direct à l'étranger (DIA) – Opérations (5)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Investissement direct dans l'économie déclarante (DIRE) -			
Opérations (5)	Geo 5	Geo 5	Geo 5

<sup>(5)</sup> Obligatoire à partir de l'année de référence 2015

Tableau 4. 2 Revenus d'investissement direct			
Délai: T+9 mois			
Périodicité: annuelle			
Première période de référence: 2013	Solde	Crédit	Débit
TOUTES LES UNITÉS RÉSIDENTES		0.000	
Investissement direct à l'étranger (DIA) – Revenus	Geo 6	Geo 5	Geo 5
DIA Dividendes	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Dividendes (à l'exclusion des dividendes entre entreprises sœurs)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Dividendes entre entreprises sœurs (la société-mère de contrôle ultime			
est résidente dans le pays déclarant)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Bénéfices réinvestis	Geo 5	Geo 5	
DIA Revenus sur titres de créance	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Revenus sur titres de créance (à l'exclusion des revenus sur titres de			
créance entre entreprises sœurs)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Revenus sur titres de créance entre entreprises sœurs (la société-mère			
de contrôle ultime est résidente dans le pays déclarant)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Investissement direct dans l'économie déclarante (DIRE) - Revenus	Geo 6	Geo 5	Geo 5
DIRE Dividendes	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIRE Dividendes (à l'exclusion des dividendes entre entreprises sœurs)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIRE Dividendes entre entreprises sœurs (la société-mère de contrôle ultime	_	_	
n'est pas résidente dans le pays déclarant)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
dont: La société-mère de contrôle ultime est résidente dans un autre pays de			
la zone euro	Geo 5		
La société-mère de contrôle ultime est résidente dans l'UE mais	0.5		
pas dans la zone euro	Geo 5		
La société-mère de contrôle ultime n'est pas résidente dans l'UE	Geo 5		0. 7
DIRE Bénéfices réinvestis	Geo 5	C 5	Geo 5
DIRE Revenus sur titres de créance	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIRE Revenus sur titres de créance (à l'exclusion des revenus sur titres de créance entre entreprises sœurs)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIRE Revenus sur titres de créance entre entreprises sœurs (la société-mère	Geo 3	Geo 3	Geo 3
de contrôle ultime n'est pas résidente dans le pays déclarant)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
dont: La société-mère de contrôle ultime est résidente dans un autre pays de	Geo 3	Geo 3	060 3
la zone euro	Geo 5		
La société-mère de contrôle ultime est résidente dans l'UE mais	GC0 3		
pas dans la zone euro	Geo 5		
La société-mère de contrôle ultime n'est pas résidente dans l'UE	Geo 5		
ENTITÉS À VOCATION SPÉCIALE RÉSIDENTES			
Investissement direct à l'étranger (DIA) – Revenus (5)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Investissement direct dans l'économie déclarante (DIRE) - Revenus (5)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
(5) Obligatoire à partir de l'année de référence 2015			
Tableau 4.3 - Ventilation géographique et par activité			X7
Délai: T+21 mois	Type de	Ventilation	Ventilation par
Périodicité: annuelle	données	géographique	activité NACE Rév. 2
Première période de référence: 2013			NACE Rev. 2
TOUTES LES UNITÉS RÉSIDENTES			
		Geo 5	Niveau 1
Investissement direct à l'étranger (DIA)	Net	Geo 4	Niveau 2
To the control of the	37.4	Geo 5	Niveau 1
Investissement direct dans l'économie déclarante (DIRE)	Net	Geo 4	Niveau 2
	Crédit, Débit,	Geo 5	Niveau 1
Revenus d'investissement direct	Solde	Geo 4	Niveau 2
ENTITÉS À VOCATION SPÉCIALE RÉSIDENTES	Not	Co- 5	Nivos 1
Investissement direct à l'étranger (DIA) (5)	Net	Geo 5	Niveau 1
Investissement direct dans l'économie déclarante (DIRE) (5)	Net Crédit, Débit,	Geo 5	Niveau 1
Revenus d'investissement direct (5)	Solde	Geo 5	Niveau 1
		0000	I VI V CAU I

Revenus d'investissement direct (5)

(5) Obligatoire à partir de l'année de référence 2015

# TABLEAU 5: POSITIONS D'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER

Tableau 5.1 – Positions d'investissement direct			
Délai: T+9 mois			
Périodicité: annuelle	NY 4		F
Première période de référence: 2013	Net	Avoirs	Engagements
TOUTES LES UNITÉS RÉSIDENTES			
Investissement direct à l'étranger (DIA)	Geo 6	Geo 5	Geo 5
DIA Participations	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Participations (à l'exclusion des participations entre entreprises sœurs)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Participations entre entreprises sœurs (la société-mère de contrôle ultime est	Geo 5	Geo 5	Geo 5

résidente dans le pays déclarant)			
DIA Titres de créance	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Titres de créance (à l'exclusion des créances entre entreprises sœurs)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIA Titres de créance entre entreprises sœurs (la société-mère de contrôle ultime	3003	Geo 3	3003
réside dans le pays déclarant)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Investissement direct dans l'économie déclarante (DIRE)	Geo 6	Geo 5	Geo 5
DIRE Participations	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIRE Participations (à l'exclusion des participations entre entreprises sœurs)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIRE Participations entre entreprises sœurs (la société-mère de contrôle ultime	Geo 3	Geo 3	9603
n'est pas résidente dans le pays déclarant)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
dont: La société-mère de contrôle ultime est résidente dans un autre pays de la zone	3003	Geo 3	3003
euro	Geo 5		
La société-mère de contrôle ultime est résidente dans l'UE mais pas dans			
la zone euro	Geo 5		
La société-mère de contrôle ultime n'est pas résidente dans l'UE	Geo 5		
DIRE Titres de créance	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIRE Titres de créance (à l'exclusion des créances entre entreprises sœurs)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
DIRE Titres de créance entre entreprises sœurs (la société-mère de contrôle ultime	Geo 3	Geo 3	9603
n'est pas résidente dans le pays déclarant)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
dont: La société-mère de contrôle ultime est résidente dans un autre pays de la zone	Geo 3	Geo 3	9603
euro	Geo 5		
La société-mère de contrôle ultime est résidente dans l'UE mais pas dans			
la zone euro	Geo 5		
La société-mère de contrôle ultime n'est pas résidente dans l'UE	Geo 5		
ENTITÉS À VOCATION SPÉCIALE RÉSIDENTES			
Investissement direct à l'étranger (DIA)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
Investissement direct dans l'économie déclarante (DIRE)	Geo 5	Geo 5	Geo 5
	0003	GC0 5	1 0003

Tableau 5.2: Positions d'investissement direct: Ventilation géographique et par activité Délai: T+21 mois Périodicité: annuelle Première période de référence: 2013	Type de données	Ventilation géographique	Ventilation par activité NACE Rév. 2
TOUTES LES UNITÉS RÉSIDENTES Investissement direct à l'étranger (DIA) Investissement direct dans l'économie déclarante (DIRE)	Positions nettes Positions nettes	Geo 5 Geo 4 Geo 5 Geo 4	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 1 Niveau 2
ENTITÉS À VOCATION SPÉCIALE RÉSIDENTES Investissement direct à l'étranger (DIA) Investissement direct dans l'économie déclarante (DIRE)	Positions nettes Positions nettes	Geo 5 Geo 5	Niveau 1 Niveau 1

# TABLEAU 6. NIVEAUX DE VENTILATION GEOGRAPHIQUE

GEO 1	GEO 2	GEO 3
RESTE DU MONDE	RESTE DU MONDE	RESTE DU MONDE
	Intra zone euro	INTRA UNION
	Extra zone euro	EXTRA UNION
		Intra zone euro
		Extra zone euro
	•	
GEO 4	GEO 5	GEO 6
RESTE DU MONDE	RESTE DU MONDE	RESTE DU MONDE
	EUROPE	EUROPE
États membres de l'Union ne faisant pas partie de la zone euro (6)	Belgique	Belgique
partie de la zone curo (o)	Bulgarie	Bulgarie
	République tchèque	République tchèque
	Danemark	Danemark
	Allemagne	Allemagne
	Estonie	Estonie
	Irlande	Irlande
	Grèce	Grèce
	Espagne	Espagne
	France	France
	Italie	Italie
	Chypre	Chypre
	Lettonie	Lettonie
	Lituanie	Lituanie
	Luxembourg	Luxembourg
	Hongrie	Hongrie
	Malte	Malte
	Pays-Bas	Pays-Bas
	Autriche	Autriche
	Pologne	Pologne
	Portugal	Portugal
	Roumanie	Roumanie
	Slovénie	Slovénie
	Slovaquie	Slovaquie
	Finlande	Finlande
	Suède	Suède
	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Islande	Islande
	Liechtenstein	Liechtenstein
	Norvège	Norvège
Suisse	Suisse	Suisse
•	AUTRES PAYS EUROPÉENS	AUTRES PAYS EUROPÉENS
	DONOI BENO	Albanie
		Andorre
		Biélorussie
		Bosnie-et-Herzégovine
	Croatie	Croatie

GEO 4	GEO 5	GEO 6
		Îles Féroé
		Gibraltar
		Guernesey
		Saint-Siège (État de la Cité du Vatican)
		Île de Man
		Jersey Macédoine, ancienne République yougoslave de
		Moldavie
		Monténégro
tussie	Russie	Russie
		Serbie
		Saint-Marin
	Turquie	Turquie
	· ·	Ukraine
	AFRIQUE	AFRIQUE
	AFRIQUE DU NORD	AFRIQUE DU NORD
		Algérie
	Égypte	Égypte
		Libye
	Maroc	Maroc
		Tunisie
	AUTRES PAYS AFRICAINS	AUTRES PAYS AFRICAINS
		Angola
		Bénin
		Botswana
		Territoires britanniques de l'océan Indier
		Burkina Faso
		Burundi
		Cameroun
		Cap-Vert
		République centrafricaine
		Tchad
		Comores
		Congo Côte d'Ivoire
		Congo (Rép. démocratique du)
		Djibouti
		Guinée équatoriale
		Érythrée
		Éthiopie
		Gabon
		Gambie
		Ghana
		Guinée
		Guinée-Bissau
		Kenya
		Lesotho
		Liberia
		Madagascar
		Malawi

GEO 4	GEO 5	GEO 6
		Mali
		Mauritanie
		Maurice
		Mozambique
		Namibie
		Niger
	Nigeria	Nigeria
	Afrique du Sud	Afrique du Sud
		Rwanda Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha
		Sao Tomé-et-Principe
		Sénégal
		Seychelles
		Sierra Leone
		Somalie
		Soudan
		Soudan du Sud
		Swaziland
		Tanzanie
		Togo
		Ouganda
		Zambie
		Zimbabwe
	AMÉRIQUE	AMÉRIQUE
	PAYS D'AMÉRIQUE DU NORD	PAYS D'AMÉRIQUE DU NORD
Canada	Canada	Canada
		Groenland
États-Unis	États-Unis	États-Unis
	PAYS D'AMÉRIQUE CENTRALE	PAYS D'AMÉRIQUE CENTRALE
		Anguilla
		Antigua-et-Barbuda
		Aruba
		Bahamas
		Barbade
		Belize
		Bermudes
		Bonaire, St Eustache et Saba Îles Vierges britanniques
		Îles Caïmans
		Costa Rica
		Cuba
		Curação
		Dominique
		République dominicaine
		El Salvador
		Grenade
		Guatemala
		Haïti
		Honduras
	I	Tronductas

Mexique Parama Saint Christophe et Nevis Sainte-Lucie Sk. Maarten Saint-Vincent-des-Grenadines Trinide-et-Totago Iler Turks et Caicos Iles Vierges (américaines) PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine Bolivie Brésil Brésil Chill Colombire Equaleur Iler Falkland Gayana Paraguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Babrein Irak ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT AUTRES PAYS ASIATIQUES AUTRES	GEO 4	GEO 5	GEO 6
Montserraf Nicaragua Parama Saint-Christophe-et-Nevis Sainte-Lucie St. Maarten Saint-Vincent-et-les-Grenadines Trinif-et-To-Bago Bes Turks et Caicos Bes Vierges (américaines) PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine Brésil Brésil Brésil Chili Chili Colombie Equatour Bies Falkland Gayana Paraguay Perou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS DI PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Koweil Oman Quar Arabie saoudre Emirals arubes unis Vene Quar Arabie saoudre Emirals arubes unis Vene Georgie Brael Jordanie Liban Territoires palestiniems Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES AIGHERT AUTRES PAYS ASIATIQUES AIGHERT AUTRES PAYS ASIATIQUES AUTRES PAYS ASIATIQUES AIGHERTS AIGHERT AUTRES PAYS ASIATIQUES AIGHERTS AIGHERTS AUTRES PAYS ASIATIQUES AUTRES PAYS ASIATIQUES AIGHERTS AIGHERTS Braves Breatl Jordanie Liban Territoires palestiniems Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Arghanistan			Jamaïque
Nicaragaa Panama Saint-Christophe-et-Nevis Sainte-Lucie St. Maarten Saint Vincento-tel-se-Genadines Trinité-et-Tobugo Bies Turks et Cuicos Bies Vierges (américaines) PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine Argentine Bolivie Brésil Chali Chali Colombie Équaleur Bies Falkland Guyana Paraguay Perou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Bake Rowelt Oman Quata ATRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arabie saoudite Finitas anales unis Kowelt Oman Quata Arabie saoudite Finitas anales unis Venezuel AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arabie saoudite Finitas anales unis Venezuel AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU AUTRES PAYS AUTRES PAYS ASIATIQUES		Mexique	Mexique
Panama Saint-Curistophe-et-Nevis Saint-Lucie Saint-Lucie Saint-Uncent-et-les-Grenadines Trintic-et-Tobago lies Turks et Caicos lies Vierges (américaines) PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine Argentine Argentine Bolivie Brésil Chili Chili Chili Colombie Équateur lies Falkland Guyana Paraguny Pérou Suriname Uruguny Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Koweil Oman ORIENT Arabie soudite Emirats arabes unis Yenen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Autranistan AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Averbatdjan Géorgie Israel Jordanie Libban Territoires palsestniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Alghanistan			Montserrat
Saint-Christophe-et-Nevis Sainte-Lucie St. Maarten Saint-Vincet-et-les-Grenadines Trintis-et-Tobago files Turks et Cuicoo files Vireges (américaines) PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine Argentine Brésil Brésil Chili Culombie Eguateur files Falkland Guyana Paraguay Pérou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Balterin Irak Kowert Oman Qatar Anbie sooudite Emiratis arabes unis Venezuel AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Archaidjan Georgie Isael Jordanie Liban Territoires palestiniens Syric AUTRES PAYS ASIATIQUES Alighanistan			Nicaragua
Sainte-Lucie St. Maarton Saint-Vincent-et-les-Grenadines Trinité-et-Tobago files Turks et Calcos files Vierges (américaines) PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine Argentine Argentine Brésil Chili Chili Chili Chili Colombie Equateur files Falkland Guyana Paraguay Pérou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE PAYS ARABES DU GOLFE PAYS ARABES DU GOLFE Baberin Irak Kowert Oman Qatar Arabie saoudite Emirats arabes units Yemen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Autres PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arabie saoudite Emirats arabes units Yemen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Azerbafdjan Georgie Israel Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES Alfghanistun			Panama
St. Maarten Saint-Vincent-et-les-Grenadines Trinite-t-Tobago lies Turks et Caicos lies Vierges (américaines) PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine Argentine Argentine Bolivie Brésil Chili Chili Chili Colombie Equaleur lies Falkland Guyana Paraguay Pérou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine Bolivie Goulanie Liban Largentine Bolivie Bresil Chili Colombie Equaleur lies Falkland Guyana Paraguay Pérou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Koweët Oman Quatar Arabie saoudite Emirats arabes unis Yemen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Azerbardjan Géorgie Israel Jordanie Liban Tertinicres pulestiniens Syric AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			Saint-Christophe-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les-Grenadines Trinité-et-Tobago files Turks et Caicos files Vierges (américaines) PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine Argentine Brésil Brésil Chili Chili Chili Colombie Equateur files Falkland Guyana Paraguay Perou Suriname Uruguay Unguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Koweil Oman Qatar Ambie saoudite Émirats arabes unis Vemen AUTRES PAYS DU FROCHE ET DU MOYEN ORIENT Armènie Azerbeidjan Géorgie Israel Jordanie Liban Terrioires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES AIJER PAYS ASIATIQUES			Sainte-Lucie
PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine Brésil Brésil Chili Chili Colombie Équateur lies Falkland Guyana Paraguny Perou Suriname Uruguny Venezuela ASIE PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Kowett Oman Quata AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arabie soudite Emirats arabes unis Yemen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arabie soudite Emirats arabes unis Yemen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arabie soudite Emirats arabes unis Yemen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arabie soudite Emirats arabes unis Yemen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arabie soudite Emirats arabes unis Yemen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arabie soudite Emirats arabes unis Yemen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arabie Arzerbaidjan Géorgie Israel Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			St. Maarten
PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD   PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD			Saint-Vincent-et-les-Grenadines
PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine  PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine  Bolivie  Brésil  Chili  Chili Chili  Chili  Chili  Chili  Chili  Chili  Chili  Chili  Chili  Chili  Chili  Chili  Chili			Trinité-et-Tobago
PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD Argentine Argentine Bolivie Brésil Brésil Chili Chili Chili Chili Colombie Equateur lites Falkland Guyana Paraguay Pérou Suriname Uruguay Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Kowert Oman Quata ATRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT ATTEMEN SUR SANDUR SUR SUR SUR SUR SUR SUR SUR SUR SUR S			Îles Turks et Caicos
Brèsil Brèsil Brèsil Brèsil Brèsil Brèsil Chili Colombie Equateur lles Falkland Guyana Parageuay Perou Suriname Uruguay Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Kowett Oman Qalar Arabie saoudite Emirats arabes unis Yemen MOYEN ORIENT Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israel Jordanie Liban Geriel Autrres Pays Asiatiques Agliel Israel Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie Afghanistan Afghanistan Irak Cuttes Pays Asiatiques Afghanistan Littles Pays Asiatiques Afghanistan Irak Companie Céorgie Autrres Pays Asiatiques Afghanistan Irak Companie Céorgie Autrres Pays Asiatiques Afghanistan Irak Companie Céorgie Cerville Companie Céorgie Cerville Companie Céorgie Cerville			Îles Vierges (américaines)
Brèsil  Brèsil  Chili  Chili  Chili  Chili  Colombie  Équateur  îles Falkland Guyana Paraguay Pérou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Bahren Irak Kowert Oman Qatar Arabie saoudite Emirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arabie saoudite Emirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Azzebaïdjan Géorgie Israel Jordanie Liban Territoires palestiniens Syric AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan		PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD	PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD
Brésil Chili Chili Chili Chili Chili Chili Chili Colombie Equateur Iles Falkland Guyana Paraguay Pérou Suriname Uruguay Uruguay Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Koweft Oman Qatar Arabie saoudite Emirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Azerbatdjan Géorgie Israel Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan		Argentine	Argentine
Chili Colombie Equateur Îles Falkland Guyana Paraguay Pérou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Koweit Oman Qatar Arabie saoudite Emirats arabes unis Yemen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  Arabie jangian Georgie Israel Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			Bolivie
Colombie Équateur Îles Falkland Guyana Paraguay Perou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Kowert Oman Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis Yemen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  Arménie Azerbaidjan Georgie Israel Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan	Brésil	Brésil	Brésil
Équateur Îles Falkland Guyana Paraguay Pérou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Kowett Oman Qatar Arabic saoudite Émirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israel Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan		Chili	Chili
Îles Falkland Guyana Paraguay Pérou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Kowett Oman Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israel Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			Colombie
Îles Falkland Guyana Paraguay Pérou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Kowett Oman Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israel Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			Équateur
Paraguay Pérou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Koweït Oman Qatar Arabie saoudite Emirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU Tarritoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES  AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			
Paraguay Pérou Suriname Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE PAYS ARABES DU GOLFE Bahrein Irak Koweït Oman Qatar Arabie saoudite Emirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU Tarritoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES  AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			Guyana
Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE  Bahreîn Irak Koweït Oman Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			
Uruguay Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE  Bahrein Irak Koweït Oman Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU Trach AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			
Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE  Bahrem Irak Koweït Oman Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  ATMÉNIE AZEPBAÏQÍJAN GÉOTGIE ISTAËL Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES AÍghanistan			Suriname
Venezuela ASIE PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT PAYS ARABES DU GOLFE  Bahrem Irak Koweït Oman Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  ATMÉNIE AZEPBAÏQÍJAN GÉOTGIE ISTAËL Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES AÍghanistan		Uruguay	Uruguay
PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  PAYS ARABES DU GOLFE  PAYS ARABES DU GOLFE  Bahreïn Irak Koweït Oman Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			
Bahrein Irak Koweit Oman Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan		PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN	PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN
Irak Koweit Oman Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan		PAYS ARABES DU GOLFE	PAYS ARABES DU GOLFE
Koweît Oman Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			Bahreïn
AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES  Afghanistan			Irak
Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			Koweït
Arabie saoudite Émirats arabes unis Yémen AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			Oman
ÁUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			Qatar
AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES  AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			Arabie saoudite
AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT  Arménie Azerbaïdjan Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES  AUTRES PAYS ASIATIQUES  Afghanistan			Émirats arabes unis
Azerbaïdjan Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			AUTRES PAYS DU PROCHE ET DU
Géorgie Israël  Jordanie  Liban  Territoires palestiniens  Syrie  AUTRES PAYS ASIATIQUES  AUTRES PAYS ASIATIQUES  Afghanistan			Arménie
Géorgie Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			Azerbaïdjan
Israël Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			
Jordanie Liban Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			
Liban Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			
Territoires palestiniens Syrie AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan  Territoires palestiniens AUTRES PAYS ASIATIQUES Afghanistan			
AUTRES PAYS ASIATIQUES  AUTRES PAYS ASIATIQUES  Afghanistan			
AUTRES PAYS ASIATIQUES Autres Pays Asiatiques Afghanistan			
Afghanistan		AUTRES PAYS ASIATIONES	
		The state of the s	
			Bangladesh

GEO 4	GEO 5	GEO 6
		Bhoutan
		Brunei Darussalam
		Birmanie/Myanmar
		Cambodge
Chine	Chine	Chine
Hong Kong	Hong Kong	Hong Kong
Inde	Inde	Inde
	Indonésie	Indonésie
		Iran
Japon	Japon	Japon
		Kazakhstan
		Kirghizstan
		Laos
		Macao
	Malaisie	Malaisie
		Maldives
		Mongolie
		Népal
		Corée du Nord
		Pakistan
	Philippines	Philippines
	Singapour	Singapour
	Corée du Sud	Corée du Sud
		Sri Lanka
	Taïwan	Taïwan
		Tadjikistan
	Thaïlande	Thaïlande
		Timor-Oriental
		Turkménistan
		Ouzbékistan
		Viêt Nam
	OCÉANIE ET RÉGIONS POLAIRES	OCÉANIE ET RÉGIONS POLAIRES
		Samoa américaines
		Guam
		Îles mineures éloignées des États-Unis
	Australie	Australie
		Îles Cocos (Keeling)
		Île Christmas
		Île Heard et Îles McDonald
		Île Norfolk
		Fidji
		Polynésie française
		Kiribati
		Îles Marshall
		Micronésie

GEO 4	GEO 5	GEO 6
		Nouvelle-Calédonie
	Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande
		Îles Cook
		Niué
		Tokélaou
		Îles Mariannes du Nord
		Palau
		Papouasie - Nouvelle-Guinée
		Pitcairn
		Antarctique
		Île Bouvet
		Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud
		Terres australes et antarctiques françaises
		Îles Salomon
		Tonga
		Tuvalu
		Vanuatu
		Samoa
		Wallis-et-Futuna
INTRA UNION	INTRA UNION	INTRA UNION
EXTRA UNION	EXTRA UNION	EXTRA UNION
Intra zone euro	Intra zone euro	Intra zone euro
Extra zone euro Institutions de l'Union (à l'exclusion de la BCE)	Extra zone euro Institutions de l'Union (à l'exclusion de la BCE)	Extra zone euro Institutions de l'Union (à l'exclusion de la BCE)
Banque européenne d'investissement	Banque européenne d'investissement	Banque européenne d'investissement
	BCE	BCE
	INTRA UNION NON ALLOUÉ	INTRA UNION NON ALLOUÉ
	EXTRA UNION NON ALLOUÉ	EXTRA UNION NON ALLOUÉ
Places extraterritoriales Organisations internationales (à l'exclusion des institutions de l'Union)	Places extraterritoriales Organisations internationales (à l'exclusion des institutions de l'Union)	Places extraterritoriales Organisations internationales (à l'exclusion des institutions de l'Union)
Fonds monétaire international (FMI)	Fonds monétaire international (FMI)	Fonds monétaire international (FMI)

(6) États membres de l'Union ne faisant pas partie de la zone euro: ventilation individuelle par pays

# TABLEAU 7. NIVEAUX DE VENTILATION PAR SECTEUR INSTITUTIONNEL

Sec 1	Sec 2
Banque centrale (S.121)	Banque centrale (S.121)
Autres institutions financières monétaires (IFM) Institutions de dépôts, à l'exclusion de la banque centrale (S.122)	Autres institutions financières monétaires (IFM) Institutions de dépôts, à l'exclusion de la banque centrale (S.122)
Organismes de placement collectif monétaires (S.123)	Organismes de placement collectif monétaires (S.123)
Administrations publiques (S.13)	Administrations publiques (S.13)
Autres secteurs	Autres secteurs Sociétés financières autres que les IFM (S.124+S.125+S.126+S.127+S.128+S.129) Sociétés non financières, ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (S.11 + S.14 + S.15)

# TABLEAU 8. NIVEAU DE VENTILATION PAR ACTIVITE ECONOMIQUE

Niveau 1	Niveau 2	NACE rév. 2
	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	sec A
INDUSTRIES EXTRACTIVES	INDUSTRIES EXTRACTIVES	sec B
	Extraction d'hydrocarbures et services de soutien aux industries extractives	div 06, 09
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	sec C
	Produits alimentaires, boissons et produits à base de tabac	div 10, 11, 12
	TOTAL Activités textiles & bois	div 13, 14, 16, 17, 18
	Textiles et habillement	div 13, 14
Raffinage, industrie chimique,	Travail du bois, industrie du papier et du carton, imprimerie et reproduction	div 16, 17, 18
pharmaceutique, du caoutchouc et des plastiques	TOTAL Raffinage, industrie chimique, pharmaceutique, du caoutchouc et des plastiques	div 19, 20, 21, 22
	Coke et produits pétroliers raffinés	div 19
	Produits chimiques	div 20
	Produits en caoutchouc et en plastique	div 22
	TOTAL Métallurgie et fabrication de machines et équipements	div 24, 25, 26, 28
	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	div 24, 25
Produits informatiques, électroniques et optiques	Produits informatiques, électroniques et optiques	div 26
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Machines et équipements n.c.a.	div 28
Industrie automobile et autres matériels de transport	TOTAL Industrie automobile & autres matériels de transport	div 29, 30
	Véhicules automobiles et remorques	div 29
	Autres matériels de transport	div 30
	TOTAL Autres industries manufacturières	div 15, 23, 27, 31, 32, 33
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	sec D
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	sec E
	Captage, traitement et distribution d'eau	div 36
	Collecte, traitement et élimination des déchets, récupération, dépollution	div 37, 38, 39
CONSTRUCTION	CONSTRUCTION	sec F
TOTAL SERVICES	TOTAL SERVICES	sec G, H, I, J, K, L, M, N O, P, Q, R, S, T, U
COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	sec G
	Commerce et réparations d'automobiles et de motocycles	div 45
	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	div 46
	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	div 47
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	sec H
	TOTAL Transports et entreposage	div 49, 50, 51, 52
	Transports terrestres et transport par conduites	div 49
	Transports par eau	div 50

Transports aeriens des Entreposage et services auxiliaires des transports de vive 52  Activités de poute et de courrier de vis 53  Activités de poute et de courrier de vis 53  INFORMATION ET COMMUNICATION Sec I  ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE  Activités of information et de communication de vive 54, 60 div 58, 62, 63  ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE  Activités des services financières div 64 div 64  Activités des services financières div 64 div 65  Activités des services financières div 64 div 65  Activités des services financières div 64 div 65  Activités juridiques et compiables  Activités puridiques de compiables  Activités de seiges sociaux  Activités de seiges sociaux  Activités de seiges sociaux  Activités de consoil de gestion div 70  Activités de consoil de gestion groupe 69.1  Activités de sièges sociaux  Activités de consoil de gestion groupe 70.1  Activités de consoil de gestion groupe 70.1  Activités de murché et sondages  Aures activités de leades de murché groupe 73.2  Aures activités de services administratifs et de sociation div 71, 75  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de services de services definination de divi 73, 79, 80, 81, 82  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de recities et de l'olaires, organisation de jeux de hasard et d'argent  ACTIVITÉS DE SERVICES Activités companisation de jeux de hasard et d'argent  ACTIVITÉS DE SERVICES  Activités de gentance et de l'olaires, organisation de jeux de hasard et d'argent  ACTIVITÉS DE SERVICES  Activités de gentance et de l'ol	Niveau 1	Niveau 2	NACE rév. 2
Activités de poste et de courrier  HÉBERGEMENT ET RESTAURATION  INFORMATION ET  COMMUNICATION  Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, enregistrement sonore et édition musicale, programmes de télévision de difficular de l'experiment sonore et édition musicale, programmes de télévision de difficular de l'experiment sonore et édition musicale, programmes de télévision de l'experiment sonore et édition musicale, programmes de télévision de l'experiment sonore et édition musicale, programmes de télévision musicale, programmes de télévision de l'experiment sonore et édition musicale, programmes de télévision de difficular de l'experiment sonore et édition musicale, programmes de télévision de vivée de telévision division de communication de division division de communication de vivée de vertante divisée de retrate divisée de vertante divisée de retrate divisée de centrale et catisses de retrate divisée de vertante de vivée de vertante de retrate divisée de vertante de section divisée de vertante de section divisée de vertante de programmes de vivée de vertante de programmes de vivée de vertante de vivée de vertante de vivée de vertante de programmes de vivée de vertante de vivée de vivée de		Transports aériens	div 51
IIÉBERGEMENT ET RESTAURATION INFORMATION ET COMMUNICATION Production de films enématageaphaques, de video et de programmes de television, enregistrement sonore et edition musicale, programmation et div 59, 60 div 59, 60 div 59, 60 div 50, 62, 63  ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE  ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE  ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE Activités des services financieres, hors assurance et caisses de retraile Activités des services financières ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, ACTIVITÉS DES SOCIAUX ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ARTIS, SPECIACLES ET ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN ACTIVITÉS DE SERVICES DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIV		Entreposage et services auxiliaires des transports	div 52
RESTAURATION Production de films enématographiques, de vidéo et de programmes de eldivistos, mergussitement sonore et édition musicale, programmation et div 58, 62, 63  ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE  ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE  ACTIVITÉS Ges envices financiers, hors assurance et caisses de retraite Activités des sociétés holding Autres activités des sociétés holding Autres activités financières ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, ACTIVITÉS Ges societax ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, ACTIVITÉS GES contails de gestion Activités des sièges sociaux, conseil de gestion Activités des sièges sociaux, conseil de gestion Activités de sièges sociaux, conseil de gestion Activités de controlle et analyses techniques  Recherche-développement scientifique  Publicité et études de marche Publicité  Eudes de marche et sondages ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIES ET DE SOUTIEN ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIES ET DE SOUTIEN Activités de services administratifs et de soutien ENSENGEMENT  SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS DE SERVICES		Activités de poste et de courrier	div 53
INFORMATION   INFORMATION ET COMMUNICATION   Production de films cinémagnephiques, de vidée et de programmes de télévision, enregistrement sonove et édition musicule, programmation et diffusion   Télécommunications   div 59, 60		HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	sec I
television, enregistrement sonore et édition musicale, programmation et diffusion Telécommunications Autres activités d'information et de communication  ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE  ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE  ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE  Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite Activités des sociétés holding ASSURANCE  ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  Activités juridiques et comptables Activités des sièges sociaux Activités de sociales sociaux Activités de contrôle et analyses techniques  Recherche-développement scientifique Publicité Finates de marché et sonodages Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vérémaires  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de location et location-bail Autres activités de services administratifs et de soutien ENSEIGNEMENT SANTÉ HUMAINE ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES Activités des répaires, artistiques et de loisirs, organisation de jeux de hasard et d'argent AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES Activités des organisations associatives Reparation of ordinateurs et de biess personnels et domestiques; autres div 94  div 94		INFORMATION ET COMMUNICATION	sec J
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET  ACTIVITÉS INANCIÈRES ET D'ASSURANCE  Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite  Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite  Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite  Activités des services financiers  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET  TECHNIQUES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  Activités juridiques et comptables  Activités des sièges sociaux  Activités des sièges sociaux  Activités des sièges sociaux  Activités de conseil de gestion  Activités de services administratifique  div 71  Endemende div 72  div 73  Despute 70-2  div 71  Sec N  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIES ET DE SOUTIEN  Activités de services administratifs et de soutien  ENSEIGNEMENT  SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIV		télévision, enregistrement sonore et édition musicale, programmation et	div 59, 60
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE  ACTIVITÉS INANCIÈRES ET D'ASSURANCE  Activités des services financiers, hors assurance et cuisses de retraite Activités des services financiers, hors assurance et cuisses de retraite Activités financières ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  Activités juridiques et comptables Activités juridiques et comptables Activités que sociale de gestion Activités des sièges socialeux Activités de sociale de gestion Activités de sociale de gestion Activités de conscil de gestion Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques  Recherche-développement scientifique  Recherche-développement scientifique Publicité et études de marché et sondages Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de sorvices administratifs et de soutien ENSEIGNEMENT SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS DE SERVICES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SER		Télécommunications	div 61
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE  Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite Activités des services financiers div 65  ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES  ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, CIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  ACTIVITÉS SESSIONANCE, CONSEIL DE SESSION  ACTIVITÉS SESSIONANCE, CONSEIL DE SESSION  ACTIVITÉS SESSIONANCE, CONSEIL DE SESSION  ACTIVITÉS SESSIONANCE, CONSEIL DE SESSION		Autres activités d'information et de communication	div 58, 62, 63
Activités des sociétés holding Assurance Autres activités financières ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNQUES  ACTIVITÉS des sièges sociaux; conseil de gestion Activités des conseil des sociaux; conseil des contrôle et analyses div 71  Autres activités pécialisées, scientifique div 72  div 73  groupe 70.2  div 71  Activités de feades de marché div 73  groupe 73.1  groupe 73.2  div 74, 75  sec N  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de sièceilsées, scientifiques et techniques; activités div 74, 75  sec P  sec Q  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS DE SERVICES Activités des récretaives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et argent div		ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	sec K
ASUTIANCE AUTORITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  ACTIVITÉS des comptables  ACTIVITÉS des sièges sociaux; conseil de gestion  Activités des sièges sociaux; conseil de gestion  Activités des sièges sociaux; conseil de gestion  Activités des sièges sociaux  Activités de contrôle de gestion  Activités des sièges sociaux  Activités de contrôle de gestion  Activités de location de gestion  Activités de marché et sondages  Autres activités spécialisées, scientifique  Publicité  Études de marché et sondages  Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités  vétérniaires  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN  Activités de location et location-bail  Autres activités de services administratifs et de soutien  ENSEIGNEMENT  SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS DE SERVICES  AC		Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	div 64
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  Activités juridiques et comptables Activités juridiques groupe 69.1 groupe 69.1 groupe 69.2 div 70 Activités des sièges sociaux Activités de sièges sociaux Activités de sièges sociaux Activités de conseil de gestion Activités de sièges sociaux Activités de conseil de gestion Activités de location de gestion Activités de marché Publicité Etudes de marché Publicité Etudes de marché Etudes de marché et sondages Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérnaires ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de location et location-bail Autres activités de services administratifs et de soutien ENSEIGNEMENT SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS DE SERVICES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS de services administratifs culturelles Activités créatives, artistiques et de spectacle Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles Activités sportives, récréatives et de spectacle Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles Activités des organisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres  div 94		Activités des sociétés holding	groupe 64.2
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  Activités puridiques et comptables Activités juridiques et comptables Activités juridiques et comptables Activités obsides es sèges sociaux Activités des sièges sociaux Activités des sièges sociaux Activités des sièges sociaux Activités des sièges sociaux Activités de conseil de gestion Activités se conseil de gestion Activités de conseil de gestion Activités		Assurance	div 65
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  Activités juridiques et comptables  Activités des sièges sociaux; conseil de gestion  Activités des sièges sociaux  Activités des sièges sociaux  Activités de conseil de gestion  Activités de contrôle et analyses  techniques  Recherche-développement  scientifique  Recherche-développement scientifique  Publicité  Recherche-développement scientifique  Publicité et études de marché  Publicité  Etudes de marché et sondages  Autres activités spécialisées, scientifiques; activités  vétérinaires  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN  Activités de location et location-bail  Autres activités de services administratifs et de soutien  ENSEIGNEMENT  SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  Activités sportives, archives, musées et autres activités culturelles  Activités sportives, récréatives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et d'argent  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES  ACTIVITÉS DE SER		Autres activités financières	div 66
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES  Activités juridiques ct comptables  Activités comptables  Activités comptables  Activités des sièges sociaux; conseil de gestion  Activités des sièges sociaux  Activités de conseil de gestion  Activités de sociaux; conseil de gestion  Activités de sociaux  Activités de conseil de gestion  Activités de contrôle et analyses  techniques  Recherche-développement scientifique  Publicité  Études de marché  Publicité  Études de marché et sondages  Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités  vétérinaires  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN  ACTIVITÉS de location et location-bail  Autres activités de services administratifs et de soutien  ENSEIGNEMENT  SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS DE SERVICES  A		ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	sec L
Activités juridiques et comptables Activités juridiques Activités comptables Activités des sièges sociaux; conseil de gestion Activités des sièges sociaux Activités des sièges sociaux Activités de conseil de gestion Activités de conseil de gestion Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques  Recherche-développement scientifique Recherche-développement scientifique Publicité d'études de marché Publicité Études de marché Etudes de marché et sondages Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de location et location-bail Autres activités de services administratifs et de soutien ENSEIGNEMENT SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS DE SERVICES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERV	SCIENTIFIQUES ET	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	M
Activités juridiques Activités comptables Activités des sièges sociaux; conseil de gestion Activités des sièges sociaux Activités de soiges sociaux Activités de conseil de gestion Activités de contrôle et analyses techniques  Recherche-développement scientifique Recherche-développement scientifique Publicité de div 73 Publicité Études de marché De publicité Études de marché et sondages Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de location et location-bail Autres activités de services administratifs et de soutien ENSEIGNEMENT SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS DE SERVICES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS DE SERVICES et activites de losisis; organisation de jeux de hasard et d'argent AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES Activités sportives, récréatives et de losisis; organisation de jeux de hasard et d'argent AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES Activités des organisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres div 94	TECHNIQUES		
Activités comptables Activités des sièges sociaux; conseil de gestion Activités des sièges sociaux Activités de conseil de gestion Activités de contrôle et analyses techniques Recherche-développement scientifique Recherche-développement scientifique Publicité et études de marché Publicité Études de marché et sondages Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de location et location-bail Autres activités de services administratifs et de soutien ENSEIGNEMENT SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE S			
Activités des sièges sociaux  Activités des sièges sociaux  Activités de conseil de gestion  Activités de contrôle et analyses techniques  Recherche-développement scientifique  Recherche-développement scientifique  Publicité  Publicité  Publicité  Etudes de marché  Publicité  Etudes de marché et sondages  Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN  Activités de location et location-bail  Autres activités de services administratifs et de soutien  ENSEIGNEMENT  SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  Activités créatives, artistiques et de spectacle  Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles  Activités sportives, récréatives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et d'argent  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES  Activités des organisations associatives  Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres  div 90  div 91  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES  Activités des organisations associatives  Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres			
Activités des sièges sociaux Activités de conseil de gestion Activités de conseil de gestion Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques  Recherche-développement scientifique Publicité et études de marché Publicité Etudes de marché et sondages Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de location et location-bail Autres activités de services administratifs et de soutien ENSEIGNEMENT SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  Activités créatives, artistiques et de spectacle Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles Activités sportives, récréatives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et d'argent AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES Activités de sorganisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres		•	
Activités de conseil de gestion Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques  Recherche-développement scientifique Recherche-développement scientifique Publicité et études de marché Publicité Études de marché et sondages Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de location et location-bail Autres activités de services administratifs et de soutien ENSEIGNEMENT SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ACTIVITÉS SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS SPOTIVES, récréatives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et d'argent  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES  ACTIVITÉS DE SERVI			
Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques  Recherche-développement scientifique  Recherche-développement scientifique  Publicité div 72  Publicité de marché  Publicité de marché et sondages  Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN  Activités de location et location-bail div 77  Autres activités de services administratifs et de soutien div 78, 79, 80, 81, 82  ENSEIGNEMENT  SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS PE CRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS DE SERVICES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS SPORTIVES, artistiques et de spectacle div 90  Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles  Activités sportives, récréatives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et d'argent  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES  Activités des organisations associatives  Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres  div 94			
Recherche-développement scientifique  Recherche-développement scientifique  Publicité  Publicité  Études de marché et sondages  Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN  Activités de location et location-bail  Autres activités de services administratifs et de soutien  ENSEIGNEMENT  SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS SEC LACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS SECRES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS SECRES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS SECRES ET ACTIVITÉS DE SERVICES		Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses	
Publicité et études de marché Publicité Études de marché et sondages Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de location et location-bail Autres activités de services administratifs et de soutien ENSEIGNEMENT SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICE			1: 72
Publicité Études de marché et sondages Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de location et location-bail Autres activités de services administratifs et de soutien ENSEIGNEMENT SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS DE SERVICES et autres activités culturelles Activités créatives, artistiques et de spectacle Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles Activités sportives, récréatives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et d'argent  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES Activités des organisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres  div 94	scientifique		
Études de marché et sondages Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN Activités de location et location-bail Autres activités de services administratifs et de soutien ENSEIGNEMENT SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS créatives, artistiques et de spectacle Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles Activités sportives, récréatives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et d'argent  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES Activités des organisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres  groupe 73.2  groupe 73.2  groupe 73.2  div 74, 75  sec N  div 77  div 78, 79, 80, 81, 82  sec P  sec Q  div 90  div 90  div 90  div 91  div 92, 93  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES Activités des organisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres			
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires  ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN  Activités de location et location-bail  Autres activités de services administratifs et de soutien  ENSEIGNEMENT  SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS QUITTES ACTIVITÉS CUlturelles  Activités créatives, artistiques et de spectacle  Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles  Activités sportives, récréatives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et d'argent  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES  Activités des organisations associatives  Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres			
ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN  Activités de location et location-bail  Autres activités de services administratifs et de soutien  ENSEIGNEMENT  SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS DE SERVICES  ACTIVITÉ		Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités	
Autres activités de services administratifs et de soutien  ENSEIGNEMENT  SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS DE SERVICES  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES  Activités des organisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres  div 78, 79, 80, 81, 82  sec P  sec Q  div 90  div 90  div 91  div 92, 93  Section S  div 92, 93		ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	
Autres activités de services administratifs et de soutien  ENSEIGNEMENT  SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS DE SERVICES  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES  Activités des organisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres  div 78, 79, 80, 81, 82  sec P  sec Q  div 90  div 90  div 91  div 92, 93  Section S  div 92, 93			div 77
ENSEIGNEMENT SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles Activités sportives, récréatives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et d'argent  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES			
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  Activités créatives, artistiques et de spectacle Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles Activités sportives, récréatives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et d'argent  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES Activités des organisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres  ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  sec R  div 90  div 91  ACTIVITÉS DE SERVICES  ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICES ACTIVITÉS DE SERVICES			
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES  Activités créatives, artistiques et de spectacle  Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles Activités sportives, récréatives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et d'argent  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES Activités des organisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres  sec R  div 90  div 91  Activités Section S  div 92, 93  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES Activités des organisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres		SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	sec Q
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles Activités sportives, récréatives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et d'argent  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES Activités des organisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres  div 91  div 92, 93  Section S  div 94		ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	sec R
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles Activités sportives, récréatives et de loisirs; organisation de jeux de hasard et d'argent  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES Activités des organisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres  div 91  div 92, 93  Section S  div 94			div 90
hasard et d'argent div 92, 93  AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES Section S  Activités des organisations associatives Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres		Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	
Activités des organisations associatives  Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres  div 94			div 92, 93
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; autres		AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	Section S
			div 94
			div 95, 96

FR 27 FR

Niveau 1	Niveau 2	NACE rév. 2
	Non alloué	
	Acquisitions et ventes privées de biens immobiliers	
ACTIVITÉ TOTALE	ACTIVITÉ TOTALE	

#### **ANNEXE II**

#### DÉFINITIONS visées à l'article 10

Les définitions suivantes sont basées sur le Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, sixième édition (BPM6), le Système européen des comptes, le Manuel des statistiques du commerce international des services 2010, la Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux (BD4).

#### A. COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

Le compte de transactions courantes présente les flux de biens, de services, de revenus primaires et secondaires entre résidents et non-résidents.

#### 1. BIENS

Cette rubrique englobe les biens meubles qui font l'objet d'un transfert de propriété entre résidents et non-résidents.

#### 1.1 Marchandises générales sur la base de la balance des paiements

Les marchandises générales, selon la balance des paiements, englobent les biens qui font l'objet d'un transfert de propriété économique entre un résident et un non-résident, et qui ne relèvent pas d'autres catégories spécifiques, tels que les biens faisant l'objet du négoce international (voir 1.2) et l'or non monétaire (voir 1.3), ou qui font partie d'un service. Les marchandises générales doivent être évaluées au prix du marché sur une base franco à bord (FAB).

Les importations et les exportations de biens dans le cadre du commerce de quasi-transit doivent être incluses dans la contribution des pays à l'établissement des agrégats de l'Union, et, pour les échanges à l'intérieur de l'Union, le pays partenaire doit être défini selon le principe de l'expédition.

### 1.2 Exportations nettes de biens faisant l'objet d'un négoce international

Par négoce international, on entend l'achat de biens par un résident (de l'économie déclarante) à un non-résident, et sa revente ultérieure à un autre non-résident, sans que le bien ne soit présent dans l'économie déclarante. Les exportations nettes de biens, au titre du négoce international, correspondent à la différence entre les ventes et les achats de biens dans le cadre d'opérations de négoce international. Ce poste comprend les marges des négociants, les gains et pertes de détention, ainsi que les variations des stocks de biens faisant l'objet du négoce international.

- **1.2.1** Les biens acquis dans le cadre du négoce international sont présentés comme des exportations/crédits négatifs de l'économie du négociant.
- **1.2.2** Les biens vendus dans le cadre du négoce international sont présentés comme des exportations/crédits positifs de l'économie du négociant.

## 1.3 Or non monétaire

L'or non monétaire couvre toute forme d'or autre que l'or monétaire. L'or monétaire appartient aux autorités monétaires et est détenu en tant qu'*Avoirs de réserve* (voir 6.5.1). L'or non monétaire peut se présenter sous la forme de réserves d'or (c'est-à-dire de pièces, de lingots, ou de barres d'une pureté de 99,5 % au moins, y compris tout or détenu dans le cadre de comptes d'or attribué), de poudre d'or, et d'or sous une autre forme, brute ou mi-ouvrée.

### 1.4 Ajustement marquage -commerce de quasi-transit

Le commerce de quasi-transit est une expression qui sert à définir les biens importés dans un État membre, qui ont été dédouanés pour leur mise en libre pratique au sein de l'Union (et assujettis à des droits à l'importation) par une entité qui n'est pas considérée comme une unité institutionnelle résidente, et qui sont ensuite expédiés dans un autre État membre. Le marquage doit être enregistré par les États membres concernés par le «commerce de quasi-transit» afin de retracer l'écart entre la valeur déclarée des *marchandises générales*, lorsque

les biens sont initialement importés d'un pays tiers, et leur valeur lorsqu'ils sont expédiés vers un autre État membre. La ventilation géographique doit être établie à partir du pays de résidence de l'entreprise mère qui contrôle la société qui est en charge de la procédure douanière afférente à ces biens dans l'économie déclarante.

#### 2. SERVICES

Les services sont le résultat d'une activité de production qui a une incidence sur les unités de consommation, ou facilite l'échange de produits ou d'actifs financiers. Les services ne constituent pas généralement des éléments distincts, qui peuvent faire l'objet de droits de propriété, et ils ne peuvent être séparés, en général, de l'activité de production dans laquelle ils s'insèrent.

# 2.1 Services de production manufacturière utilisant des facteurs physiques de production appartenant à des tiers

Les services de production manufacturière utilisant des facteurs physiques de production appartenant à des tiers englobent les opérations de traitement, d'assemblage, d'étiquetage, d'emballage, etc., assurées par des entreprises qui ne sont pas propriétaires des biens concernés. La production manufacturière est effectuée par une entité qui perçoit une rémunération de la part du propriétaire. Étant donné que les biens ne changent pas de propriétaire, aucune transaction, relevant de la catégorie des marchandises générales, n'est enregistrée entre l'entreprise de transformation et le propriétaire. La valeur de la rémunération perçue au titre de la transformation de facteurs physiques de production appartenant à des tiers ne correspond pas nécessairement à la différence entre la valeur des biens expédiés pour être transformés et leur valeur après transformation. Sont exclus l'assemblage d'éléments préfabriqués (inclus sous *Bâtiment et travaux publics*), l'étiquetage et l'emballage qui sont liés au transport (inclus sous *Transports*).

# 2.2 Services d'entretien et de réparation non compris ailleurs

Les services d'entretien et de réparation non compris ailleurs englobent les travaux d'entretien et de réparation qui sont effectués par des résidents sur des biens appartenant à des non-résidents (et vice versa). Les réparations peuvent être accomplies au siège de l'entreprise du réparateur ou ailleurs. La valeur des travaux d'entretien et de réparation comprend toute pièce ou matériel fourni par le réparateur et inclus dans les frais. Les pièces et matériaux facturés séparément doivent être inclus dans la rubrique des marchandises générales. L'entretien et la réparation de navires, d'avions et d'autres matériels de transport sont inclus dans cette rubrique. Le nettoyage des matériels de transport est exclu, car il est inclus dans la rubrique *Services de transport*. L'entretien et la réparation de bâtiments et ouvrages de génie civil sont exclus, car ils sont inclus dans la rubrique *Bâtiment et travaux publics*. L'entretien et la réparation d'ordinateurs sont exclus, car ils sont inclus sous *Services informatiques*.

## 2.3 Transports

Les transports visent le processus d'acheminement de personnes et d'objets d'un lieu à un autre, ainsi que les services d'appui et auxiliaires des transports. Les transports incluent également les services de poste et de messagerie. Les services de transport sont enregistrés dans la balance des paiements lorsqu'ils sont assurés par les résidents d'une économie au profit des résidents d'une autre économie. Les transports peuvent être classés selon:

a) le mode de transport: transports maritimes, transports aériens ou autres. «Autres» peut être ventilé ensuite en transports ferroviaires, transports routiers, transports par voies navigables intérieures, transports par conduites, transports spatiaux et transport d'électricité;
b) ce qui est transporté, à savoir: transports de passagers, transports de fret ou autres (qui couvre les services annexes et auxiliaires tels que le chargement et le déchargement de conteneurs, le stockage et l'entreposage, le conditionnement et le reconditionnement ou le nettoyage du matériel de transport effectué dans les ports et aéroports).

## 2.3.1 Transports maritimes

Cette sous-rubrique recouvre tous les services de transport par mer. Une ventilation en *Transports maritimes de passagers*, *Transports maritimes de fret* et *Autres transports maritimes* est requise.

#### 2.3.2 Transports aériens

Cette sous-rubrique recouvre tous les services de transport par voie aérienne. Une ventilation en *Transports aériens de passagers*, *Transports aériens de fret* et *Autres transports aériens* est requise.

#### 2.3.3 Autres modes de transport

Cette sous-rubrique recouvre tous les services de transport non fournis par mer ou par air. Une ventilation en *Transports de passagers, Transports de fret et Autres transports* est requise. Une *classification étendue* est requise pour *Autres transports*:

- **2.3.3.1 Transports spatiaux** inclut les lancements de satellites effectués par des entreprises commerciales pour les propriétaires de satellites (comme les entreprises de télécommunications) et les autres opérations réalisées par les exploitants d'engins spatiaux, comme le transport de biens et de personnes dans le cadre d'expériences scientifiques. Cette sous-rubrique couvre aussi les transports de passagers dans l'espace et les paiements effectués par une économie pour que ses résidents puissent utiliser les vaisseaux spatiaux d'une autre économie.
- **2.3.3.2 Transports ferroviaires** couvre les transports par train. Une subdivision supplémentaire en *Transports ferroviaires de passagers, Transports ferroviaires de fret et Autres* est requise.
- **2.3.3.3 Transports routiers** couvre le transport par camion, poids lourds, autobus et autocars. Une subdivision supplémentaire en *Transports routiers de passagers, Transports routiers de fret et Autres transports routiers* est requise.
- **2.3.3.4 Transports par voies navigables intérieures** se réfère au transport international sur les rivières, canaux et lacs. Sont incluses les voies navigables qui se situent à l'intérieur d'un pays et celles qui sont partagées entre deux pays ou plus. Une subdivision supplémentaire en *Transports de passagers par voies navigables intérieures*, *Transports de fret par voies navigables intérieures* et *Autres transports par voies navigables intérieures* est requise.
- **2.3.3.5 Transports par conduites** couvre le transport international de biens en conduites, notamment le transport de pétrole et de produits connexes, d'eau et de gaz. Sont exclus les services de distribution, notamment des sous-stations vers le consommateur (qui sont inclus sous *Autres services fournis aux entreprises n.c.a.*) et la valeur des produits transportés (incluse sous *Marchandises générales*).
- **2.3.3.6 Transport d'électricité** comprend les services de transport d'électricité à haute tension via un groupe interconnecté de lignes et d'équipements associés entre les points d'alimentation et les points auxquels cette électricité est transformée en basse tension pour livraison aux consommateurs ou à d'autres systèmes électriques. Sont inclus les frais de transport d'électricité, lorsqu'ils sont distincts du processus de production et de distribution. La fourniture d'électricité en elle-même est exclue. Sont également exclus les services de distribution d'électricité (inclus sous *Autres services fournis aux entreprises n.c.a.*).
- **2.3.3.7 Autres services annexes et auxiliaires des transports** couvre tous les autres services de transport qui ne peuvent être alloués à aucune des composantes des services de transport décrites ci-dessus.

#### 2.3.4 Services de poste et de messagerie

Les services de poste et de messagerie couvrent la levée, l'acheminement et la distribution des lettres, journaux, revues, brochures, autres imprimés, colis et paquets, y compris les services de guichet postal et de location de boîtes postales.

#### 2.4 Voyages

Les crédits au compte de voyages recouvrent les biens et services à usage personnel, ou à distribuer gratuitement, achetés par des non-résidents dans une économie lors de déplacements dans cette économie. Les débits au compte de voyages recouvrent les biens et services à usage personnel, ou à distribuer gratuitement, achetés par des résidents dans d'autres économies lors de déplacements dans ces économies. Les voyages incluent les transports locaux (c'est-à-dire les transports à l'intérieur de l'économie qui est visitée et qui sont fournis par un résident de cette économie), mais excluent les transports internationaux (inclus sous «*Transports de passagers*»). Sont également exclus les biens achetés par un voyageur pour les revendre dans son économie ou dans une autre économie. Les voyages sont subdivisés en deux composantes principales: *Voyages à titre professionnel* et *Voyages à titre personnel*.

### 2.4.1 Voyages à titre professionnel

Les voyages à titre professionnel couvrent l'acquisition de biens et services par les voyageurs en déplacement professionnel. Est également incluse l'acquisition de biens et services à usage personnel par les travailleurs saisonniers, frontaliers et autres qui ne sont pas résidents dans l'économie dans laquelle ils travaillent. Les voyages à titre professionnel font l'objet d'une désagrégation en *Acquisition de biens et services par les travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs de courte durée* et *Autres voyages* à titre professionnel.

- **2.4.1.1** Acquisition de biens et services par les travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs de courte durée comprend l'acquisition et biens et services à usage personnel par les travailleurs saisonniers, frontaliers et autres qui ne sont pas résidents dans l'économie dans laquelle ils sont occupés et dont les employeurs sont résidents dans cette économie.
- **2.4.1.2 Autres voyages à titre professionnel** couvre toutes les dépenses de voyage à titre professionnel qui ne sont pas faites par des travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs de courte durée.

#### 2.4.2 Voyages à titre personnel

Cette sous-rubrique recouvre les biens et services acquis par des voyageurs qui se rendent à l'étranger à des fins autres que professionnelles, par exemple pour y passer leurs vacances, participer à des activités à caractère récréatif et culturel, rendre visite à des parents et à des amis, effectuer un pèlerinage, faire des études ou recevoir des soins médicaux. Voyages à titre personnel est subdivisé en trois composantes: Dépenses liées à la santé, Dépenses liées à l'éducation et Autres voyages à titre personnel.

- **2.4.2.1 Dépenses liées à la santé** est défini comme les dépenses totales de ceux qui se déplacent pour des raisons médicales.
- 2.4.2.2 Dépenses liées à l'éducation est défini comme les dépenses totales des étudiants.
- **2.4.2.3** Autres voyages à titre personnel couvre tous les voyages à titre personnel qui ne sont pas inclus sous Dépenses liées à la santé ou Dépenses liées à l'éducation.

#### 2.5 Bâtiment et travaux publics

Bâtiment et travaux publics couvre la construction, la rénovation, la réparation ou l'agrandissement d'actifs immobilisés qui se présentent sous la forme de bâtiments, les aménagements fonciers relevant de l'ingénierie et d'autres ouvrages de génie civil (y compris les routes, ponts, barrages, etc.). Sont inclus les travaux d'installation et d'assemblage qui s'y rapportent, la viabilisation du site et les travaux généraux de construction, les services spécialisés comme la peinture, la plomberie et la démolition, et la gestion de projets de construction. Les contrats de construction, dans le cadre du commerce international, dans la rubrique des services, sont généralement de courte durée. Lorsque la réalisation de projets de bâtiment et travaux publics de grande envergure confiés à une entreprise non-résidente

nécessite une année ou plus, l'entreprise impliquée dans ce type de projet sera considérée comme une entité résidente.

Bâtiment et travaux publics peut faire l'objet d'une désagrégation en Bâtiment et travaux publics à l'étranger et Bâtiment et travaux publics dans l'économie déclarante.

## 2.5.1 Bâtiment et travaux publics à l'étranger

Bâtiment et travaux publics à l'étranger englobe les services de bâtiment et travaux publics fournis à des non-résidents par des entreprises résidentes de l'économie déclarante (crédit/exportations) et les biens et services achetés dans l'économie hôte par ces entreprises (débit/importations).

# 2.5.2 Bâtiment et travaux publics dans l'économie déclarante

Bâtiment et travaux publics dans l'économie déclarante comprend les services de bâtiment et travaux publics fournis à des résidents de l'économie déclarante par des entreprises de bâtiment et travaux publics non-résidentes (débit) et les biens et services achetés dans l'économie déclarante par ces entreprises non-résidentes (crédit).

### 2.6 Services d'assurance et de fonds de pension

Services d'assurance et de fonds de pension comprend: Assurance directe, Réassurance, Services auxiliaires de l'assurance, Services de fonds de pension et de garanties standard. Assurance directe fait l'objet d'une ventilation en Assurance-vie, Assurance-fret et Autres assurances directes. Services de fonds de pension et de garanties standard est ventilé en Services de fonds de pension et Services de garanties standard. Ces services sont estimés ou évalués au montant des frais de service inclus dans le total des primes, et non au montant total de ces dernières.

#### 2.6.1 Assurance-vie

Les détenteurs de polices d'assurance-vie effectuent des paiements réguliers (mais il peut y avoir un seul paiement) à un assureur qui s'engage, en contrepartie, à verser à l'assuré une somme minimum convenue, ou une rente, à une date donnée ou au moment de son décès, si celui-ci survient avant. L'assurance-vie temporaire, en vertu de laquelle des indemnités sont versées en cas de décès uniquement, n'est pas incluse dans cette sous-rubrique mais dans *Autres assurances directes*.

#### 2.6.2 Assurance-fret

L'assurance-fret concerne l'assurance des biens devant faire l'objet d'une exportation ou d'une importation, sur une base conforme au principe de l'évaluation FAB des biens et du transport de fret.

#### 2.6.3 Autres assurances directes

Les autres assurances directes englobent toutes les autres formes d'assurance risques divers, y compris l'assurance-vie temporaire, l'assurance accident et maladie (à moins que celles-ci ne soient fournies dans le cadre des régimes de sécurité sociale publics), l'assurance des transports maritimes, aériens et autres transports; l'assurance incendie et autres dommages aux biens, l'assurance pertes pécuniaires, l'assurance responsabilité civile générale et d'autres formes d'assurance telles que l'assurance voyages et l'assurance liée aux prêts et cartes de crédit.

#### 2.6.4 Réassurance

La réassurance est l'opération par laquelle un assureur sous-traite une partie des risques qu'il a lui-même couverts à des opérateurs souvent spécialisés en échange du versement d'une part proportionnelle des primes perçues. Les opérations de réassurance peuvent être globales et porter sur plusieurs types de risques à la fois.

#### 2.6.5 Services auxiliaires de l'assurance

Cette sous-rubrique recouvre les opérations qui sont étroitement liées aux services d'assurance et de fonds de pension, y compris les commissions des agents, les services d'agents et de courtiers d'assurance, les services de conseil en assurance et en constitution de retraites, les services d'évaluation des dommages et de règlement des sinistres, les services actuariels, les services d'administration des sauvetages, les services de réglementation et de contrôle des indemnisations et les services de recouvrement.

### 2.6.6 Services de fonds de pension

Les services de fonds de pension couvrent les services fournis par des fonds créés par des administrations publiques ou par des sociétés d'assurance afin de fournir, au profit de groupes spécifiques de salariés, des revenus au moment de la retraite ou des prestations en cas de décès ou d'invalidité.

### 2.6.7 Services de garanties standard

Les services de garanties standard sont les services liés aux régimes de garanties standard. Il s'agit d'arrangements dans lesquels une partie (le garant) s'engage à couvrir les pertes du prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Le crédit à l'exportation et les garanties de prêt étudiant en sont des exemples.

#### 2.7 Services financiers

Les services financiers couvrent les services d'intermédiation et les services auxiliaires, à l'exclusion des services d'assurance et de fonds de pension, qui sont généralement assurés par les banques et les autres sociétés financières.

## 2.7.1 Services explicitement facturés et autres services financiers

De nombreux services financiers sont explicitement facturés, sans qu'un calcul particulier soit requis. Ils incluent les frais de collecte de dépôts et de prêt, les frais de garanties ponctuelles, les frais ou pénalités pour remboursement anticipé ou tardif, les frais de compte, les frais liés aux lettres de crédit, les services associés aux cartes de crédit, commissions et frais liés au crédit-bail, à l'affacturage, à la souscription de titres, et à la compensation des paiements. Sont également inclus les services de conseils financiers, les services de garde d'avoirs financiers ou de lingots, les services de gestion d'avoirs financiers, les services de contrôle, les services de fourniture de liquidités, les services de gestion et de prise de risques autres que l'assurance, les services de fusions et acquisitions, les services de notation de crédit, les services boursiers et les services fiduciaires. Les personnes effectuant des opérations sur instruments financiers peuvent facturer, en totalité ou en partie, leurs services sur la base de l'écart entre leurs prix d'achat et leurs prix de vente. Les marges sur les opérations d'achat et de vente sont incluses dans la rubrique des services explicitement facturés et autres services financiers.

#### 2.7.2 Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)

L'intérêt effectivement appliqué comprend un élément de revenu et des frais pour un service. Les établissements qui prêtent et qui reçoivent des dépôts exercent leur activité en octroyant à leurs déposants des taux moins élevés que ceux qu'ils appliquent à leurs emprunteurs. Les sociétés financières utilisent les marges d'intérêt qui en résultent pour couvrir leurs dépenses et bénéficier d'un excédent d'exploitation. Par convention, ces frais indirects, en matière de taux d'intérêt, ne s'appliquent qu'aux prêts et aux dépôts, et uniquement dans le cas où ce sont des sociétés financières qui consentent les prêts ou acceptent les dépôts en question.

- **2.8** Rémunération pour usage de la propriété intellectuelle non comprise ailleurs Les frais pour l'utilisation de droits de propriété intellectuelle non compris ailleurs comprennent:
- a) les frais pour l'utilisation de droits de propriété (tels que brevets, marques de fabrique, droits d'auteur, procédés et créations industriels, y compris secrets commerciaux et franchises). Les droits dont il s'agit peuvent résulter d'activités de recherche et développement, ainsi que de commercialisation; et

b) les frais de licences aux fins de la reproduction ou de la distribution des droits de propriété intellectuelle, matérialisés par des œuvres originales ou des prototypes (tels que les droits d'auteur sur les livres et manuscrits, les logiciels informatiques, les œuvres cinématographiques et les enregistrements sonores), et les droits voisins (tels que les représentations en direct et la diffusion de programmes par la télévision, le câble et le satellite).

## 2.9 Services de télécommunications, services informatiques et services d'information

Les services informatiques et de télécommunications sont définis en fonction de la nature du service et non du mode de fourniture.

#### 2.9.1 Services de télécommunications

Les services de télécommunications englobent la transmission de sons, d'images ou d'autres informations par téléphone, télex, télégramme, radio ou télévision, satellite, courrier électronique, télécopie, etc., ainsi que les services de réseau, de téléconférence et d'appui fournis aux entreprises. Ils n'incluent pas la valeur des informations transportées. Ils couvrent aussi les services de téléphonie cellulaire, de fourniture de dorsales internet et d'accès en ligne, y compris la fourniture de l'accès à l'internet. Sont exclus les services d'installation de matériel de réseau téléphonique, qui sont inclus sous *Bâtiment et travaux publics* ainsi que les services de base de données (inclus sous *Services informatiques*).

#### 2.9.2 Services informatiques

Les services informatiques englobent les services liés aux matériels et/ou logiciels informatiques et les services de traitement de données. Sont inclus également les services de conseil et d'installation des matériels et logiciels, l'entretien et la réparation des ordinateurs et des équipements périphériques, les services de reprise en cas de sinistre, la fourniture de conseils et d'assistance sur des sujets touchant à la gestion de ressources informatiques, l'analyse, la conception et la programmation de systèmes prêts à l'emploi (y compris le développement et la conception de pages Web) et la fourniture de conseils techniques relatifs aux logiciels, les licences d'utilisation de logiciels ne répondant pas aux besoins particuliers de clients, le développement, la production, la fourniture et la documentation de logiciels répondant aux besoins particuliers de clients, y compris de systèmes d'exploitation réalisés sur commande pour des usages spécifiques, la maintenance de systèmes et les autres services de soutien comme la formation fournie au titre des activités de conseil, les services de traitement des données tels que la saisie, le classement et le traitement de données en temps partagé, les services d'accueil de pages Internet (c'est-à-dire la fourniture pour les pages Internet des clients d'un espace sur un serveur) et la gestion des installations informatiques. Sont exclus les frais de licence aux fins de la reproduction ou de la distribution de logiciels, qui sont inclus sous Rémunération pour usage de la propriété intellectuelle n.c.a. La location d'ordinateurs sans un opérateur est incluse sous Location simple.

#### 2.9.3 Services d'information

Comprend: Services d'agence de presse et Autres services d'information.

**2.9.3.1 Services d'agence de presse** inclut la communication d'informations, de photographies et d'articles de fond aux médias.

**2.9.3.2 Autres services d'information** couvre les services concernant les bases de données (conception de bases de données, stockage et diffusion de données et de bases de données (y compris annuaires et listes de distribution), en ligne et par le biais de supports magnétiques, optiques ou imprimés et les portails de recherche sur l'Internet (services de moteur de recherche trouvant des adresses Internet pour les clients qui introduisent des questions sous forme de mots-clés). Ils incluent aussi les abonnements directs individuels aux journaux et périodiques, reçus par courrier, transmission électronique ou tout autre moyen; les autres

services de mise à disposition de contenus en ligne et les services de bibliothèques et archives. Les envois en nombre de journaux et périodiques entrent dans la catégorie des marchandises générales. Les contenus téléchargés qui ne sont pas des logiciels (inclus sous *Services informatiques*) ou des fichiers audio et vidéo (inclus sous *Services audiovisuels et connexes*) font partie des services d'information.

## 2.10 Autres services aux entreprises

Cette rubrique comprend: Services de recherche et développement, Services professionnels et services de conseil en gestion, Services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises.

### 2.10.1 Services de recherche et développement

Les services de recherche et développement sont composés de services liés à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée, et au développement expérimental de nouveaux produits et processus. En principe, ces activités dans les sciences physiques, les sciences sociales, et les sciences humaines sont incluses dans la présente catégorie, y compris l'élaboration des systèmes d'exploitation qui constituent des avancées technologiques. Est également incluse la recherche commerciale qui a trait à l'électronique, aux produits pharmaceutiques et à la biotechnologie.

La rubrique comprend: 1) *Travaux entrepris sur une base systématique en vue d'accroître la somme de connaissances* et 2) *Autres services de recherche et développement.* 

- **2.10.1.1** Travaux entrepris sur une base systématique en vue d'accroître la somme de connaissances comprend: a) Fourniture de services de R&D personnalisés et non personnalisés et b) Vente de droits de propriété découlant de la R&D.
- **2.10.1.1.a** Fourniture de services de recherche et développement personnalisés et non personnalisés couvre la prestation de services de recherche et développement qui adaptés à des besoins spécifiques (personnalisés) ou standard (non personnalisés), à l'exclusion des ventes de droits de propriété (comprises sous 2.10.1.1.b) et des ventes relatives à des licences pour reproduire ou utiliser (incluses sous *Rémunération pour usage de la propriété intellectuelle*).
- **2.10.1.1.b** Vente de droits de propriété découlant de la R&D comprend les brevets, les droits d'auteur découlant de la R&D, les procédés industriels et les dessins et modèles (y compris les secrets commerciaux).
- **2010.1.2 Autres services de recherche et développement** comprend les autres activités de développement de produits/procédés.

## 2.10.2 Services professionnels et services de conseil en gestion

Services professionnels et services de conseil en gestion comprend: a) Services juridiques, de comptabilité, de conseil en gestion et de relations publiques et b) Services de publicité, d'étude de marchés et de sondage d'opinion.

## 2.10.2.1 Services juridiques, de comptabilité, de conseil en gestion et de relations publiques comprend:

- a) Services juridiques; b) Services de comptabilité, de vérification des comptes, de tenue des livres et de conseil en fiscalité; c) Services de conseil aux entreprises et de conseil en gestion, services de relations publiques.
- **2.10.2.1.a Services juridiques** couvre les services de conseil juridique et de représentation dans toute procédure juridique, judiciaire ou réglementaire; les services de rédaction de documents et instruments juridiques, les services de consultation en matière d'actes authentiques et les services de consignation et de règlement.
- 2.10.2.1.b Services de comptabilité, de vérification des comptes, de tenue des livres et de conseil en fiscalité couvre l'enregistrement des transactions commerciales des entreprises et autres; les services d'examen des registres comptables et des états financiers; les services de

planification des déclarations fiscales, de consultation fiscale et de préparation des documents fiscaux.

- 2.10.2.1.c Services de conseil aux entreprises et de conseil en gestion, services de relations publiques couvre les services de conseil et d'assistance opérationnelle aux entreprises concernant leur politique et leur stratégie, de même que la planification générale, la structure et le contrôle d'une organisation. Sont inclus les frais de gestion, le contrôle de la gestion et le conseil en matière de gestion commerciale, de gestion des ressources humaines, d'organisation de la production et de gestion de projet ainsi que les services opérationnels et de conseil concernant l'amélioration de l'image de marque des entreprises et de leurs relations avec les institutions et le grand public.
- **2.10.2.2** Services de publicité, d'étude de marché et de sondage d'opinion couvre la conception, la création et la commercialisation d'annonces publicitaires par les agences de publicité; le placement d'annonces auprès des médias, notamment l'achat et la vente d'espaces publicitaires; les services d'exposition fournis par les foires commerciales; la promotion de produits à l'étranger; l'étude de marché; le télémarketing et le sondage d'opinion sur divers sujets.

# 2.10.3 Services techniques, services liés au commerce, et autres services fournis aux entreprises

Ces services comprennent: a) Services d'architecture, services d'ingénierie, services scientifiques et autres services techniques, b) Services de traitement des déchets et de dépollution, services liés aux activités agricoles et aux industries extractives c) Services de location-exploitation, d) Services liés au commerce et e) Autres services fournis aux entreprises n.c.a.

## 2.10.3.1 Services d'architecture, services d'ingénierie, services scientifiques et autres services techniques

Comprend: a) Services d'architecture b) Services d'ingénierie, c) Services scientifiques et autres services techniques.

- **2.10.3.1.a Services d'architecture** comprend les opérations liées à la conception des bâtiments.
- **2.10.3.1.b Services d'ingénierie** comprend la conception, le développement et l'utilisation de machines, matériaux, instruments, structures, processus et systèmes. Les services de ce type impliquent la fourniture de dessins, plans et études relatifs à des projets d'ingénierie. Les techniques d'exploitation minière, sont exclues (incluses sous *Services annexes à l'extraction d'hydrocarbures*).
- **2.10.3.1.c** Services scientifiques et autres services techniques comprend la levée de plans, la cartographie, l'essai et la certification de produits ainsi que les services d'inspection technique.

# 2.10.3.2 Services de traitement des déchets et de dépollution, services liés aux activités agricoles et aux industries extractives

Comprend: a) Services de traitement des déchets et de dépollution, b) Services liés à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche, c) Services liés aux industries extractives.

- **2.10.3.2.a** Services de traitement des déchets et de dépollution comprend la collecte et l'élimination des déchets, la dépollution, l'assainissement et autres services de protection de l'environnement. Sont également inclus des services environnementaux, tels que la production de compensations de l'émission de carbone ou le piégeage du carbone, qui ne sont pas classés dans une catégorie plus spécifique.
- **2.10.3.2.b** Services liés à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche comprend les services qui sont associés à l'agriculture, comme la fourniture de machines agricoles avec opérateur, la réalisation de récoltes, le traitement de cultures, l'action phytosanitaire, la prise en pension, la garde et l'élevage d'animaux. Les services afférents à la chasse, au piégeage, à la gestion et à l'exploitation forestières et à la pêche sont également inclus ici, de même que les services vétérinaires.

**2.10.3.2.c** Services liés aux industries extractives comprend les services miniers fournis sur les sites d'exploitation de pétrole ou de gaz, y compris les services de forage, de montage, de réparation et de démontage de derricks et les services de tubage et de cimentage des puits de pétrole ou de gaz. Les services liés à la prospection et à l'exploration minières, ainsi que les techniques d'exploitation minière et la réalisation des relevés géologiques, sont également inclus ici.

### 2.10.3.3 Services de location simple

La location simple est l'activité consistant à louer des actifs produits dans le cadre d'arrangements qui permettent au preneur d'utiliser un bien corporel mais n'impliquent pas le transfert au preneur des risques et avantages inhérents à la propriété. La location simple peut également s'appliquer à des biens tels que des bâtiments ou des équipements. Les services de location simple couvrent la location et l'affrètement, sans équipage, de navires, d'aéronefs et de matériel de transport. Sont également inclus les paiements relatifs à la location simple d'autres types de matériel, sans opérateur, notamment d'ordinateurs et d'équipements de télécommunication. Les paiements de licences pour l'utilisation d'actifs incorporels, tels que logiciels, propriété intellectuelle, etc. sont inclus sous des rubriques spécifiques (Services informatiques, Rémunération pour usage de la propriété intellectuelle n.c.a., etc.) plutôt que sous Services de location simple. La location de lignes ou de capacité de télécommunications est exclue des services de location simple (incluse sous Services de télécommunications), de même que la location de navires et d'aéronefs avec équipage (incluse sous Services de transport) et les locations liées aux voyages (incluses sous Voyages).

#### 2.10.3.4 Services liés au commerce

Services liés au commerce couvre les commissions sur les transactions de biens et services payables aux négociants, courtiers en produits, distributeurs, commissaires-priseurs et commissionnaires. Sont exclus des Services liés au commerce les droits de franchisage (inclus sous Rémunération pour usage de la propriété intellectuelle n.c.a.), le courtage en services financiers (inclus sous Services financiers), le courtage en assurance (inclus sous Services auxiliaires de l'assurance) et les frais liés au transport tels que les commissions d'agence (inclus sous Transports).

#### 2.10.3.5 Autres services fournis aux entreprises non compris ailleurs

Les autres services aux entreprises comprennent les services liés à la distribution d'eau, de vapeur, de gaz ou d'autres produits pétroliers et d'air conditionné, lorsque ceux-ci sont recensés séparément des services de transport, les services de placement de personnel, de sécurité et d'enquête, la traduction et l'interprétation, les services photographiques, l'édition, le nettoyage de bâtiments et les services immobiliers.

#### 2.11 Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs

Ces services comprennent les Services audiovisuels et connexes et les Autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs.

#### 2.11.1 Services audiovisuels et connexes

Peuvent être ventilés en Services audiovisuels et Services artistiques connexes. Comprend les services, et les commissions y afférentes, ayant trait à la production de films cinématographiques (films ou bandes vidéo), d'émissions de radio et de télévision (en direct ou enregistrées) et d'enregistrements musicaux. Sont inclus les locations de produits audiovisuels et connexes et l'accès aux chaînes de télévision cryptées (par exemple, les services de télévision par câble ou satellite), les produits audio-visuels produits en masse achetés ou vendus en vue d'une utilisation perpétuelle qui sont délivrés électroniquement (téléchargement), les cachets perçus par les artistes de spectacle (acteurs, musiciens, danseurs), auteurs, compositeurs, etc. Sont exclus les frais et les licences aux fins de la reproduction et/ou de la distribution des produits audiovisuels (inclus sous *Rémunération pour usage de la propriété intellectuelle n.c.a.*).

#### 2.11.2 Autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs

Comprend: a) Services d'éducation, b) Services de santé, c) Services relatifs au patrimoine culturel et aux loisirs et d) Autres services personnels.

- **2.11.2.a Services d'éducation** comprend les services fournis entre résidents et non-résidents dans le domaine de l'éducation, tels que les cours par correspondance et l'enseignement dispensé par le biais de la télévision ou de l'Internet ainsi que par des enseignants, entre autres, directement dans les économies hôtes.
- **2.11.2.b Services de santé** comprend les services fournis à distance ou sur place notamment par des médecins, du personnel infirmier et paramédical ainsi que par des laboratoires et établissements similaires. Sont exclues toutes les dépenses liées à l'éducation et à la santé qui sont encourues par des voyageurs (incluses sous *Voyages*).
- **2.11.2.c** Services relatifs au patrimoine culturel et aux loisirs comprend les services associés aux musées et autres activités culturelles, sportives, de jeu et de loisir, à l'exception de ceux impliquant des personnes en dehors de leur économie de résidence (inclus sous *Voyages*).
- **2.11.2.d Autres services personnels** comprend les services sociaux, les services domestiques, etc.

### 2.12 Biens et services des administrations publiques n.c.a.

Cette catégorie résiduelle englobe les transactions sur biens et services effectuées par des administrations publiques (y compris par les organisations internationales) qui ne peuvent être classées dans les autres rubriques. En font partie toutes les transactions (sur biens et services) effectuées, dans le cadre d'enclaves, telles que des ambassades, des consulats, des bases militaires et des organisations internationales, avec les résidents des économies dans lesquelles sont situées les enclaves. En sont exclues les opérations qui sont effectuées dans les enclaves avec des résidents des économies de leur pays d'origine. En fonction de l'entité publique concernée par la transaction, ce poste peut encore être ventilé en biens et services acquis par les Ambassades et consulats, Unités et organes militaires et en Biens et services d'autres administrations publiques.

#### 3. REVENUS PRIMAIRES

Les revenus primaires correspondent aux revenus qui échoient aux unités institutionnelles en raison de leur participation au processus de production, ou du fait de la fourniture d'avoirs financiers ou de la location de ressources naturelles à d'autres unités institutionnelles. Ils comprennent les rubriques *Rémunération des salariés*, *Revenus d'investissements* et *Autres revenus primaires*.

#### 3.1 Rémunération des salariés (D1)

La rémunération des salariés est enregistrée lorsque l'employeur (l'unité de production) et le salarié résident dans des économies différentes. Pour l'économie où résident les unités de production, la rémunération des salariés correspond à la rémunération totale (y compris les contributions versées par les employeurs aux régimes de sécurité sociale ou d'assurance privée ou aux fonds de pension), en numéraire ou en nature, dues par les entreprises résidentes aux salariés non-résidents en contrepartie du travail qu'ils fournissent au cours de la période comptable. Pour l'économie où résident les individus, la rémunération correspond à la rémunération totale, en numéraire ou en nature, qu'ils perçoivent de la part des entreprises non-résidentes en échange du travail accompli au cours de la période comptable. Il est important de déterminer s'il existe une relation de travail employeur-salarié; à défaut, le paiement effectué constitue un achat de services.

#### 3.2 Revenus d'investissements

Les revenus d'investissements intègrent les revenus que les résidents retirent de la propriété d'actifs financiers (crédits) et symétriquement, les revenus que les non-résidents retirent de la

propriété d'actifs financiers (débits). Les revenus d'investissements incluent les revenus des titres de participation (*Dividendes*, *Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés*, *Bénéfices réinvestis*) et des créances (*Intérêts*), et les revenus d'investissements dus aux assurés dans le cadre de polices d'assurance, de régimes de retraite, et de régimes de garanties standard. Dans le cadre de la balance des paiements, les revenus d'investissements sont également classés, selon la fonction des investissements sous-jacents, comme *Investissements directs*, *Investissements de portefeuille*, *Autres investissements* ou *Avoirs de réserve*, et ils sont classés de façon plus détaillée en fonction du type d'investissement. En ce qui concerne la définition des investissements selon la fonction, il y a lieu de se reporter au compte d'opérations financières.

Lorsqu'ils sont identifiables séparément, les gains et pertes sur avoirs (de capital) ne sont pas classés comme revenus d'investissements, mais comme variations dans la valeur des investissements dues aux variations des cours du marché. Les flux nets associés aux produits dérivés de taux d'intérêts sont seulement enregistrés sous *Produits financiers dérivés* dans le compte d'opérations financières.

#### 3.2.1 Intérêts (D41)

Les intérêts constituent une forme de revenus d'investissements que perçoivent les propriétaires de certains types d'actifs financiers, à savoir dépôts (AF2), titres de créance (AF3), prêts (AF4) et autres produits à recevoir (AF8), lorsqu'ils mettent les actifs financiers à la disposition d'une autre unité institutionnelle. Les revenus provenant d'avoirs en droits de tirage spéciaux (DTS) et des attributions de DTS sont également inclus dans les intérêts. Le compte d'affectation des revenus primaires enregistre les intérêts «purs» en éliminant l'élément SIFIM des «intérêts effectivement appliqués». Les revenus des intérêts sont enregistrés sur la base des droits constatés.

#### 3.2.2 Revenus distribués des sociétés (D42)

#### 3.2.2.1 Dividendes (D421)

Les dividendes représentent les bénéfices distribués qui sont attribués aux propriétaires d'actions (AF5) qui ont mis des fonds à la disposition de sociétés. Ils sont enregistrés au moment où les dividendes sont payés.

## 3.2.2.2 Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés (D422)

Les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés (entreprises non constituées en sociétés qui se comportent comme des sociétés, à savoir des succursales, des unités résidentes fictives pour des terrains et d'autres ressources naturelles qui appartiennent à des non-résidents, coentreprises, trusts, etc.) correspondent aux montants que les propriétaires de quasi-sociétés prélèvent, pour leur usage personnel, sur les bénéfices de celles-ci. Les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés sont enregistrés comme ayant lieu au moment où ils ont effectivement lieu.

#### 3.2.3 Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers (D43)

Les bénéfices réinvestis représentent la fraction qui revient aux investisseurs directs, en termes de titres de participation détenus, sur les bénéfices non distribués sous forme de dividendes, par les filiales, entreprises associées, succursales considérées comme non résidentes. Ils sont définis comme la part de l'investisseur direct dans les bénéfices consolidés totaux réalisés par l'entreprise d'investissement direct pendant la période de référence (après impôts, intérêts et amortissements) moins les dividendes à payer pendant la période de référence, même si ces dividendes se rapportent à des bénéfices réalisés pendant les périodes précédentes.

Les bénéfices réinvestis s'enregistrent dans la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

## 3.2.4 Revenus d'investissements attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement (D443)

Les revenus d'investissements attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement, dont les organismes de placement collectif et les fonds communs de

placement sont enregistrés sous deux postes distincts: Dividendes (D4431) et Bénéfices réinvestis (D4432).

Les bénéfices des fonds d'investissement peuvent être considérés comme transmis à leurs actionnaires (ou aux détenteurs d'unités), étant donné qu'ils sont perçus sous la forme de revenus provenant du placement de leurs titres de participation. Les fonds d'investissement réalisent des revenus en investissant l'argent remis par les actionnaires. Les revenus perçus par les actionnaires de fonds d'investissement sont définis comme les revenus des investissements du portefeuille du fonds d'investissement, après déduction des frais de fonctionnement Les bénéfices nets des fonds d'investissement, après déduction des frais de fonctionnement, appartiennent aux actionnaires. Lorsqu'une partie des bénéfices nets est distribuée aux actionnaires sous forme de dividendes, les revenus résiduels doivent être considérés comme s'ils étaient distribués aux actionnaires et ensuite réinvestis.

## 3.2.5 Revenus d'investissements attribués aux assurés, aux bénéficiaires de fonds de pension et aux bénéficiaires de régimes de garanties standard

Pour définir ce poste, nous examinons séparément ses composantes, qui ne font pas partie de la demande de données sur la BdP.

**3.2.5.1 Revenus d'investissements attribués aux assurés (D441)** correspond au total des revenus primaires qui résultent du placement des réserves techniques des sociétés d'assurance. Les réserves sont celles pour lesquelles la société d'assurance reconnaît un engagement correspondant envers les assurés.

## 3.2.5.2 Revenus d'investissements à payer sur des droits à pension (D442)

Les droits à pension résultent soit de régimes à cotisations définies soit de régimes à prestations définies.

## 3.3 Autres revenus primaires

Ils sont classés en fonction du secteur institutionnel de l'économie déclarante (*administrations publiques* ou *autres secteurs*) et comprennent les éléments suivants: *impôts sur la production et sur les importations, subventions et loyers*.

## 3.3.1 Impôts sur la production et les importations (D2)

Ils comprennent les éléments suivants:

- **3.3.1.1 Les impôts sur les produits (D21)** doivent être payés par unité de bien produit ou de service effectué dans le cadre d'échanges transfrontaliers. La TVA, les impôts sur les importations, les droits d'accises et les impôts à la consommation en sont des exemples.
- **3.3.1.2** Les autres impôts sur la production (D29) englobent tous les impôts que les entreprises supportent du fait de leurs activités de production, et incluent les impôts sur les autorisations d'exercer des activités commerciales ou professionnelles.

## 3.3.2 Subventions (D3)

Elles comprennent les éléments suivants:

- **3.3.2.1 Les subventions sur les produits (D31)** doivent être payées par unité de bien produit ou de service effectué.
- **3.3.2.2 Les autres subventions sur la production (D39)** comprennent les subventions autres que sur les produits dont peuvent bénéficier les unités productrices résidentes en raison de leurs activités de production.

## 3.3.3 Loyers (D45)

Les loyers couvrent les revenus tirés des ressources naturelles mises à la disposition d'une unité institutionnelle non-résidente. Les montants à payer au titre de l'utilisation de terrains aux fins de l'exploitation de gisements de minéraux et d'autres richesses du sous-sol, ainsi qu'au titre de droits de pêche, d'exploitation des forêts et de droits de pacage en sont des exemples. Les paiements périodiques qu'effectuent les preneurs de bail portant sur des ressources naturelles, comme des gisements, sont souvent décrits comme des redevances, mais ils sont classés comme des loyers.

#### 4. REVENUS SECONDAIRES

Le compte des revenus secondaires présente les transferts courants entre résidents et non-résidents. Un transfert est une rubrique qui correspond à la fourniture d'un bien, d'un service, d'un actif financier ou d'un autre actif non produit, par une unité institutionnelle, à une autre unité institutionnelle, lorsqu'il n'y a pas de rendement correspondant d'un élément ayant une valeur économique. Les transferts courants englobent tous les transferts qui ne sont pas des transferts de capital.

Les transferts courants sont classés en fonction du secteur institutionnel qui effectue le transfert ou qui en est le destinataire dans l'économie déclarante (*administrations publiques* ou *autres secteurs*).

Les transferts des administrations publiques comprennent les impôts courants sur le revenu et le patrimoine, etc., les cotisations sociales, les prestations sociales, la coopération internationale courante, les transferts courants divers, la TVA et les ressources propres de l'Union fondées sur le RNB.

Les transferts courants des autres secteurs comprennent les impôts courants sur le revenu et le patrimoine, etc., les cotisations sociales, les prestations sociales, les transferts courants divers, les primes nettes d'assurance-dommages, les indemnités d'assurance-dommages et les ajustements pour variation des droits à pension. Les transferts courants divers (D75) comprennent les transferts personnels entre ménages résidents et non résidents (dont les envois de fonds des travailleurs expatriés).

## 4.1 Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D5);

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine, etc., dans les comptes internationaux, consistent principalement en impôts sur le revenu perçu par des non-résidents en contrepartie de leur travail ou d'avoirs financiers. Les impôts sur les plus-values en capital qui proviennent des avoirs des non-résidents, sont également inclus. Les impôts sur le revenu et sur les plus-values en capital qui proviennent des avoirs financiers sont généralement payés par les *autres secteurs* (individus, sociétés et institutions sans but lucratif) et sont perçus par les *administrations publiques*.

## 4.2 Cotisations sociales (D61)

Les cotisations sociales sont les contributions effectives ou imputées que versent les ménages aux régimes d'assurance sociale afin d'assurer le paiement de prestations sociales.

#### 4.3 Prestations sociales (D62 + D63)

Les prestations sociales incluent les prestations payables en vertu de régimes de sécurité sociale et de régimes de retraite. Elles comprennent les allocations de retraite et les avantages non liés à la retraite qui découlent d'événements ou de circonstances comme la maladie, le chômage, le logement et l'éducation, et qui peuvent être versées en numéraire ou en nature.

#### 4.4 Primes nettes d'assurance-dommages (D71)

Les primes nettes d'assurance-dommages consistent en primes brutes payées par les assurés pour bénéficier de la couverture d'assurance au cours de la période comptable (primes acquises) et en suppléments de primes correspondant aux revenus des investissements attribués aux assurés, après déduction du service fourni par la société d'assurance. Les frais de service représentent l'achat de services de la part des assurés et sont enregistrés en tant que services d'assurance. Les primes nettes versées dans le cadre de régimes de garanties standard sont incluses dans cette rubrique.

#### 4.5 Indemnités d'assurance-dommages (D72)

Les indemnités d'assurance-dommages représentent les montants à verser en règlement des indemnités qui deviennent exigibles au cours de la période comptable en cours. Les créances deviennent exigibles au moment où survient l'événement donnant lieu à une demande de règlement valide. Les créances payables au titre de régimes de garanties standard sont enregistrées dans cette rubrique.

#### 4.6 Coopération internationale courante (D74)

La coopération internationale courante consiste en transferts courants en numéraire ou en nature entre les gouvernements de différents pays ou entre des gouvernements et des

organisations internationales. Une partie de la coopération internationale courante concerne les institutions de l'Union.

## 4.7 Transferts courants divers (D75)

Les transferts courants divers, en numéraire ou en nature, englobent les transferts courants à des institutions sans but lucratif au service des ménages (D751), les transferts courants entre ménages (D752), les autres transferts courants divers (D759) incluant les amendes et pénalités, une partie des paiements pour les billets de loterie et les paris, le paiement d'indemnités et autres.

#### 4.7.1 Transferts personnels entre ménages résidents et ménages non résidents

Les transferts personnels entre ménages résidents et ménages non-résidents se composent de l'ensemble des transferts courants, en numéraire ou en nature, que des ménages résidents opèrent vers d'autres ménages non résidents, ou reçoivent de ceux-ci. Ils incluent notamment les *envois de fonds des travailleurs*.

#### 4.7.1.1 Envois de fonds de travailleurs

Les envois de fonds des travailleurs consistent en transferts personnels qu'opèrent des travailleurs migrants résidents et employés dans des économies nouvelles à des ménages non résidents. Les personnes qui travaillent et demeurent dans des économies nouvelles pendant une période inférieure à un an sont considérées comme non-résidents et les salaires qui leur sont versés sont comptabilisés comme rémunération des salariés.

## 4.8 Ressources propres de l'UE basées sur la TVA et le RNB (D76)

La TVA et les troisième et quatrième ressources propres de l'Union fondées sur le RNB sont des transferts courants, effectués par les administrations publiques de chaque État membre aux institutions de l'Union.

## 4.9 Ajustement pour variation des droits sur les fonds de pension (D8)

Les ajustements opérés en cas de variation des droits sur les fonds de pension s'avèrent nécessaires afin de concilier le traitement des pensions en tant que transferts courants et le traitement des droits à pension en tant qu'avoirs financiers. Une fois l'ajustement opéré, les transactions courantes sont égales au solde qui serait obtenu si les cotisations sociales et les prestations de retraite n'étaient pas comptabilisées en tant que transferts courants.

#### B. COMPTE DE CAPITAL

Le compte de capital englobe les *acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits* et les *transferts de capital*.

## 5.1 Achat et cessions bruts d'actifs non financiers non produits

Les actifs non financiers non produits consistent en a) ressources naturelles, b) contrats, baux et permis, et c) actifs de commercialisation (noms de produits, marques) et clientèle. L'acquisition et la cession d'actifs non financiers non produits sont enregistrées séparément en valeur brute, et non pas en valeur nette. Seuls l'achat et la vente de tels actifs, mais non leur utilisation, sont enregistrés dans cette rubrique du compte de capital.

#### 5.2 Transferts en capital (D9)

Les transferts de capital consistent en i) transferts de propriété d'actifs immobilisés, ii) transferts de fonds liés à, ou dépendants de, l'acquisition ou de la cession d'actifs immobilisés, et iii) l'annulation, sans compensation perçue en retour, d'engagements par les créanciers. Les transferts de capital peuvent s'effectuer en numéraire ou en nature (comme pour les remises de dettes). La distinction entre transferts courants et transferts de capital repose, en pratique, sur l'utilisation de ces transferts par le pays bénéficiaire. Les transferts de capital sont répertoriés en fonction du secteur institutionnel qui procède au transfert ou qui en est le destinataire dans l'économie déclarante (administrations publiques ou autres secteurs). Les transferts de capital incluent: les impôts sur le capital, les aides à l'investissement et les autres transferts de capital.

## 5.2.1 Impôts sur le capital (D91)

Les impôts sur le capital sont des impôts qui frappent de façon irrégulière et peu fréquente la valeur des actifs (ou valeur nette) détenus par les unités institutionnelles ou la valeur des actifs transférés entre unités institutionnelles. Ils incluent les droits de succession et les droits sur les donations entre personnes qui sont prélevés sur le capital des bénéficiaires.

### 5.2.2 Aides à l'investissement (D92)

Les aides à l'investissement consistent en transferts en capital, en numéraire ou en nature, destinés à financer, en tout ou en partie, les coûts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés. Les bénéficiaires des aides à l'investissement sont tenus de les utiliser pour les besoins d'opérations de formation brute de capital fixe, et les aides sont souvent liées à des projets d'investissement spécifiques, tels que des projets de construction de grande ampleur.

#### 5.2.3 Autres transferts en capital (D99)

Ils incluent les principaux paiements non récurrents qui interviennent à titre de réparation de dommages importants ou de blessures graves qui ne sont pas couverts par les polices d'assurance, les donations substantielles, les dons et legs, y compris ceux qui opérés au bénéfice d'institutions sans but lucratif. Cette catégorie inclut les *remises de dette*.

#### 5.2.3.1 Remises de dette

Une remise de dette est l'annulation volontaire, de tout ou partie, d'un titre de créance dans le cadre d'un accord contractuel entre un créancier et un débiteur.

## C. COMPTE D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET POSITION EXTÉRIEURE GLOBALE

En général, le *compte d'opérations financières* enregistre les opérations qui mobilisent les actifs et les passifs financiers qui ont été effectuées entre résidents et non-résidents. Ce compte fait apparaître les transactions en termes nets: les acquisitions nettes d'actifs financiers correspondent aux acquisitions d'actifs, moins les réductions d'actifs. La *position extérieure globale* présente, à la fin de chaque trimestre, la valeur des actifs financiers des résidents d'une économie qui constituent des créances sur les non-résidents, les engagements des résidents d'une économie envers les non-résidents, ainsi que les lingots d'or détenus à titre d'avoirs de réserve. La différence entre les actifs et les engagements est la position nette de la position extérieure globale, et constitue soit une créance nette, soit un engagement net vis-à-vis du reste du monde.

La valeur de la position extérieure globale, à la fin de la période, résulte des positions à la fin de la période précédente des opérations de la période en cours, et d'autres variations dues à des raisons autres que celles tenant aux opérations entre résidents et non-résidents, qui peuvent être attribuées aux autres variations de volume et aux valorisations (qui proviennent de la variation des taux de change ou des prix).

Conformément à la subdivision fonctionnelle, les transactions et positions financières internationales sont classées comme *Investissements directs*, *Investissements de portefeuille*, *Produits financiers dérivés (autres que réserves)* et *options sur titres des salariés*, *Autres investissements*, et *Avoirs de réserve*. Les transactions et positions financières internationales

 $\mathsf{FR}$  44  $\mathsf{FR}$ 

sont également classées par type d'instrument et par secteur institutionnel, comme définis au tableau 7.

L'évaluation des transactions et positions repose sur les prix du marché. La valeur nominale est utilisée pour les positions des instruments non négociables, à savoir les prêts, les dépôts et autres comptes à recevoir/à payer. Toutefois, toute transaction sur ces instruments est évaluée au prix du marché. Afin de tenir compte des disparités entre la valeur des transactions au prix du marché et l'évaluation nominale des positions, le vendeur enregistre les *revalorisations dues à d'autres variations de prix* au cours de la période au cours de laquelle la vente a lieu, qui sont égales à la différence entre la valeur nominale et la valeur de la transaction, tandis que l'acheteur enregistre un montant inverse au titre de *revalorisations dues à d'autres variations de prix*.

Le compte d'opérations financières de la balance des paiements et de la position extérieure présente les écritures de contrepartie pour les intérêts courus sur instruments classés dans les catégories fonctionnelles respectives.

#### 6.1 Investissements directs

Les investissements directs sont liés à la présence, au sein d'une économie, d'un résident (investisseur direct) qui exerce un contrôle ou dispose d'un degré d'influence important sur la gestion d'une entreprise résidant dans une autre économie (entreprise d'investissement direct). Conformément aux normes internationales, la propriété directe ou indirecte de dix pour cent ou plus des droits de vote, de la part d'un investisseur résidant dans une autre économie, constitue la preuve de ces liens. Basée sur ce critère, la relation d'investissement direct peut exister entre plusieurs sociétés liées, sans qu'il soit tenu compte du fait que les liens impliquent une seule ou un certain nombre de chaînes. Elle peut s'étendre aux filiales d'une entreprise d'investissement direct, aux sous-filiales et aux entreprises associées. Une fois l'investissement direct établi, tous les flux/avoirs financiers ultérieurs entre des entités liées sont enregistrés comme transactions/positions d'investissements directs.

Le *Capital social* comprend la participation au capital des succursales ainsi que toutes les actions des filiales et des entreprises associées. Les *Bénéfices réinvestis* consistent en une écriture de contrepartie de la part de l'investisseur direct dans les bénéfices non distribués comme dividendes par les filiales et les entreprises associées et des bénéfices des succursales non rapatriés à l'investisseur direct et qui sont enregistrés sous *Revenus d'investissements* (voir 3.2.3).

Les *investissements directs portant sur des titres de participation* et les *titres de créance* sont ventilés en subdivisions selon le type de relations existant entre les entités et en fonction de l'orientation de l'investissement. Trois types de relations peuvent se développer dans le cadre d'investissements directs:

- a) les investissements par des investisseurs directs dans des entreprises d'investissement direct. Cette catégorie inclut les flux d'investissements (et les encours), provenant de l'investisseur direct, vers ses entreprises d'investissements directs (quels que soient le contrôle ou le degré d'influence exercés);
- b) l'investissement à rebours. Ce type de relations couvre les flux d'investissement (et les encours) depuis des entreprises d'investissements directs vers l'investisseur direct;
- c) entre entreprises sœurs. Cet élément couvre les flux d'investissement (et les encours) entre des entreprises qui n'exercent, l'une sur l'autre, aucun contrôle ou influence, mais qui sont toutes deux sous le contrôle ou l'influence du même investisseur direct.

#### 6.2 Investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille incluent des transactions et positions concernant des titres de créance ou de capitaux propres, autres que les transactions et positions comprises dans les investissements directs ou des avoirs de réserve. Les investissements de portefeuille se composent de *titres de participation (actions)*, de parts de *fonds d'investissement* et de *titres de créance*, à moins qu'ils n'entrent dans la catégorie des investissements directs ou des

avoirs de réserve. Les transactions telles que les accords de pension et les prêts de titres sont exclues des investissements de portefeuille.

#### 6.2.1 Actions (F51/AF51)

Le poste *Actions* comprend tous les instruments représentant les droits sur la valeur résiduelle des entreprises constituées en sociétés ou en quasi-sociétés une fois que les créances de tous les créanciers ont été honorées. À la différence des titres de créance, les actions ne confèrent généralement pas à leur propriétaire un droit à un montant prédéterminé ou à un montant déterminé selon une formule établie. Les actions se décomposent en *Actions cotées* et *Actions non cotées* 

Les **Actions cotées (F511/AF511)** sont les titres de participation qui sont cotés en bourse ou sur un autre marché secondaire. Les **Actions non cotées (F512/AF512)** sont les titres de participation qui ne sont pas cotés en bourse.

#### 6.2.2 Parts de fonds d'investissement (F52/AF52)

Les parts de fonds d'investissements sont émises par des fonds d'investissements. Elles sont dénommés «unités» si le fonds est un trust. Les fonds d'investissements sont des entreprises de placement collectif qui permettent à des investisseurs de mettre en commun des fonds destinés à être investis en actifs financiers et/ou non financiers. Les parts de fonds d'investissement ont un rôle particulier dans l'intermédiation financière, en tant que forme de placements collectifs en autres actifs, et ils sont distingués des autres titres de participation. De plus, les revenus qu'ils génèrent sont traités de manière différente, les *bénéfices réinvestis* devant être imputés.

## 6.2.3 Titres de créance (F3/AF3)

Les titres de créance sont des instruments négociables qui servent de preuve d'une dette. Ils comprennent les effets, les bons, les obligations, les autres titres d'emprunt, les certificats de dépôts négociables, le papier commercial, les débentures, les titres adossés à des actifs, les instruments du marché monétaire, et des instruments du même type négociés normalement sur les marchés financiers. Les transactions et les positions en titres de créance sont distinguées selon leur échéance initiale entre transactions et positions en *Titres de créance à court terme* et transactions et positions en *Titres de créance à long terme*.

#### 6.2.3.1 Titres de créance à court terme (F31/AF31)

Les titres de créance à court terme sont payables à vue ou sont des titres comportant une échéance initiale inférieure ou égale à un an. Ils confèrent en général au porteur le droit inconditionnel de recevoir une somme d'argent déterminée et fixe à une date spécifiée. Ces titres sont en général négociés, avec une décote, sur les marchés organisés. La décote dépend du taux d'intérêt et du temps restant à courir jusqu'à l'échéance.

FR 46 FR

#### 6.2.3.2 Titres de créance à long terme (F32/AF32)

Les titres de créance à long terme sont émis avec une échéance initiale de plus d'une année ou sans échéance déterminée (titres autres qu'à vue, lesquels sont inclus dans les titres de créance à court terme). Ils confèrent généralement au porteur a) le droit inconditionnel à un revenu monétaire fixe ou à un revenu monétaire variable fixé contractuellement (le règlement des intérêts étant indépendant des bénéfices du débiteur) et b) le droit inconditionnel à une somme fixe en remboursement du principal à une ou des dates spécifiées.

L'enregistrement des transactions dans la balance des paiements s'effectue lorsque les créditeurs ou les débiteurs inscrivent la créance et l'engagement dans leurs livres. Les transactions sont enregistrées au prix effectif reçu ou payé, moins les commissions et les frais. Ainsi, dans le cas des titres à coupons, l'intérêt couru depuis le dernier règlement d'intérêt est inclus et, dans le cas des titres émis avec une décote, les intérêts accumulés depuis l'émission sont inclus. L'inclusion des intérêts courus est obligatoire pour le compte d'opérations financières de la balance des paiements et la position extérieure globale; ces enregistrements requièrent des écritures de contrepartie dans les comptes des revenus respectifs.

# 6.3 Produits financiers dérivés (autres que réserves) et options sur titres des salariés (F7/AF7)

Un contrat portant sur un produit financier dérivé est un instrument financier qui est rattaché à un autre instrument financier, à un indicateur financier spécifique ou à un produit de base particulier permettant de négocier de plein droit, sur les marchés financiers, des risques financiers spécifiques (tels que risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de variation de prix des titres de propriété et des matières premières, risque de crédit, etc.). Cette catégorie est distinguée des autres, car elle a trait aux transferts de risques, et non pas à l'apport de fonds ou d'autres ressources. À la différence des autres catégories fonctionnelles, aucun revenu primaire ne résulte des produits financiers dérivés. Les flux nets associés aux dérivés de taux d'intérêt sont enregistrés comme produits financiers dérivés, et non pas comme revenus des investissements. Les transactions et les positions portant sur des produits financiers dérivés sont traitées indépendamment de la valeur des éléments sous-jacents auxquelles elles se rattachent. Dans le cas des options, la totalité de la prime (c'est-à-dire le prix d'achat/de vente des options, plus les frais de service qui y sont incorporés) est enregistrée. Les paiements de marge remboursables se présentent sous la forme de liquidités ou d'une autre sûreté déposée afin de prémunir une contrepartie contre un risque de défaillance. Ils sont classés comme dépôts sous Autres investissements (dans le cas où les engagements du débiteur font partie de la monnaie au sens large) ou d'autres comptes à recevoir/à payer. Les paiements de marge non remboursables (dénommés également variations de marge) réduisent le passif financier créé par un produit dérivé; ils sont par conséquent classés comme opérations sur produits financiers dérivés.

Les *Options sur titres des salariés* sont des options permettant d'acquérir des titres de participation en tant que forme de rémunération, proposés au personnel d'une entreprise. Lorsqu'une option d'achat d'actions, accordée aux salariés, peut être négociée, sans restriction, sur les marchés des capitaux, elle est répertoriée comme produit financier dérivé.

#### **6.4 Autres investissements**

Les autres investissements se définissent comme une catégorie résiduelle comprenant les positions et les transactions non couvertes par les catégories des investissements directs, des investissements de portefeuille, des produits financiers dérivés, des options sur titres des salariés ou des avoirs de réserve. Dans la mesure où les catégories de créances et d'engagements financiers suivantes ne sont pas incluses dans les investissements directs ou des avoirs de réserve, les autres investissements englobent: a) *Autres participations*, b) *Numéraire et dépôts*, c) *Crédits* (y compris l'utilisation des concours du FMI sous forme de crédits et de prêts), d) *Droits sur les réserves techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard*, e) *Crédits commerciaux et avances*, f) *Autres* 

FR 47 FR

comptes à recevoir/à payer et g) Allocations de DTS (les avoirs en DTS sont inclus dans les avoirs de réserve).

Pour les prêts, dépôts et autres comptes à recevoir/à payer vendus avec une décote, les valeurs des transactions enregistrées dans le compte d'opérations financières peuvent différer des valeurs nominales enregistrées dans la position extérieure globale. Ces différences sont comptabilisées en tant que changements de valorisation dans le compte des autres changements d'actifs et de passifs financiers.

## 6.4.1 Autres participations (F519/AF519)

Les autres participations incluent les participations qui n'ont pas la forme de titres et qui en conséquence ne figurent dans les investissements de portefeuille. La participation au capital de certaines organisations internationales ne prend pas la forme de titres et est donc classée comme Autres participations.

## 6.4.2 Numéraire et dépôts (F2/AF2)

Numéraire et dépôts comprend les billets et pièces en circulation et les dépôts. Les dépôts sont des contrats-types, non négociables, proposés généralement par des établissements de dépôts, qui permettent le placement et le retrait ultérieur d'un montant variable d'argent par le créancier. Les dépôts impliquent généralement que le débiteur garantisse à l'investisseur la restitution du principal.

La distinction entre *Prêts* et *Numéraire et dépôts* est fondée sur la nature de l'emprunteur. Cela implique qu'à l'actif, l'argent octroyé par le secteur détenteur de la monnaie résident à des banques non résidentes doit être classé comme dépôts et l'argent accordé par le secteur résident détenteur de la monnaie à des banques non résidentes (c'est-à-dire des unités institutionnelles autres que des banques) doit être classé comme prêts. Au passif, la monnaie encaissée par les non-banques résidentes, c'est-à-dire des institutions financières non monétaires (non-IFM), doit toujours être classée comme *prêts*. Finalement, cette distinction implique que toutes les opérations faisant intervenir des IFM résidentes et des banques non résidentes doivent être classées en tant que dépôts.

#### 6.4.3 Prêts (F4/AF4)

Les prêts sont des actifs financiers qui sont a) créés lorsqu'un créancier prête directement des fonds à un débiteur, et qui sont b) matérialisés par des documents qui ne sont pas négociables. Cette catégorie inclut l'ensemble des prêts, y compris les hypothèques, le crédit-bail et les opérations de type pensions. Toutes les opérations de type pensions, c'est-à-dire les accords de pension, les opérations de vente/rachat et les prêts de titres (avec échange d'espèces à titre de garantie) sont traités comme des prêts adossés à des garanties, et non comme des achats/ventes de titres à part entière, et sont enregistrées sous Autres investissements, au sein du secteur résident de la zone euro qui effectue l'opération. Ce traitement, qui est également conforme à la pratique comptable des banques et autres sociétés financières, a pour objectif de refléter avec plus d'exactitude le raisonnement économique qui sous-tend ces instruments financiers.

## 6.4.4 Droits sur les réserves techniques d'assurances, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard (F6/AF6)

Cette rubrique inclut les éléments suivants: a) Réserves techniques d'assurance-dommages (F61), b) Droits sur les assurances-vie et rentes (F62), c) Droits à pension; Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension; Droits à des prestations autres que de pension (F63+F64+F65) et d) Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard (F66).

#### 6.4.5 Crédits commerciaux et avances (F81/AF81)

Les crédits commerciaux et les avances sont des créances financières qui résultent de l'octroi direct de crédits par les fournisseurs de biens et de services à leurs clients, et des avances au titre de travaux en cours ou à entreprendre, sous la forme de versements anticipés par les clients pour des biens et des services non encore fournis. Des crédits commerciaux et des avances se présentent lorsque le paiement de biens et de services n'intervient pas au même moment que le changement de propriété d'un bien ou la fourniture d'un service.

#### 6.4.6 Autres comptes à recevoir/à payer (F89/AF89)

Cette catégorie consiste de comptes à recevoir/à payer autres que ceux inclus dans les crédits commerciaux et les avances ou autres instruments. Elle comprend des actifs et passifs financiers, créés à titre de contreparties des transactions, lorsqu'il y a un décalage entre ces transactions et les paiements correspondants. Elle comprend les engagements au titre des impôts, de l'achat et de la vente de titres, des commissions liées au prêt de titres et au prêt d'or, des traitements et salaires, des dividendes, et des cotisations sociales qui se sont accumulées mais n'ont pas encore été versées.

### 6.4.7 Allocations de DTS (F12/AF12)

L'allocation de DTS aux membres du FMI est décrite comme une obligation à la charge du bénéficiaire, au titre de DTS, dans la rubrique *Autres investissements*, avec une entrée correspondante, au titre de DTS, dans le cadre des *Avoirs de réserve*.

#### 6.5 Avoirs de réserve

Les avoirs de réserve sont les créances extérieures auxquelles les autorités monétaires ont aisément accès, et qui sont contrôlées par elles, pour répondre aux besoins de financement de la balance des paiements, pour intervenir sur les marchés des changes afin de gérer les taux de change, et à d'autres fins connexes (comme le maintien de la confiance dans la monnaie et l'économie, ou pour servir de fondement à des emprunts étrangers). Les avoirs de réserve doivent être des actifs en devises, des créances vis-à-vis de non-résidents et des actifs qui existent réellement. Les créances potentielles sont exclues. Les notions de «contrôle» des autorités monétaires et «d'accès aisé» sous-tendent le concept d'avoirs de réserve.

#### 6.5.1 Or monétaire (F11/AF11)

L'or monétaire est l'or sur lequel les autorités monétaires (ou autres entités soumises à leur contrôle effectif) ont des droits et qui est détenu en tant qu'avoir de réserve. Il comprend l'or lingot et les comptes or non alloués détenus auprès de non-résidents qui confèrent le droit de réclamer la remise de l'or.

6.5.1.1 L'or lingot prend la forme de pièces, de lingots, ou de barres ayant un titre égal ou supérieur à 995/1000, y compris les réserves en or détenues dans des comptes or alloués.
6.5.1.2 Les comptes or non alloués représentent le droit à la livraison d'or à l'encontre de l'opérateur de compte. Pour ces comptes, le fournisseur de compte détient un titre sur l'assiette des réserves d'or physique (alloué) et émet des créances libellées en or au profit des détenteurs de compte. Les comptes or non alloués, non classés comme or monétaire, sont inclus comme Numéraire et dépôts dans la rubrique Autres investissements.

#### 6.5.2 DTS (F12/AF12)

Les DTS représentent les actifs internationaux de réserve créés par le FMI qui les alloue à ses membres pour leur permettre d'augmenter leurs actifs de réserve existants. Ils sont détenus exclusivement par les autorités monétaires des membres du FMI et par un nombre limité d'institutions financières internationales qui sont des détenteurs autorisés.

#### 6.5.3 Position de réserve au FMI

Il s'agit de la somme correspondant à a) la «tranche de réserve», c'est-à-dire le montant des devises (y compris les DTS) qu'un pays membre peut recevoir du FMI à court terme; et b) à tout endettement du FMI (en vertu d'une convention de prêt) dans le cadre du Compte des ressources générales auquel le pays membre peut accéder aisément.

#### 6.5.4 Autres avoirs de réserve

Ce poste comprend *Numéraire et dépôts*, *Titres*, *Produits financiers dérivés* et *Autres créances*. Les *dépôts* sont ceux qui sont mis à disposition sur demande. Les *titres* englobent les titres de participation liquides et négociables et les titres de créance émis par des non-résidents, y compris les parts ou unités de fonds d'investissement. Les *produits financiers dérivés* ne sont enregistrés dans la catégorie des avoirs de réserve que si les produits dérivés se rapportant à la gestion des avoirs de réserve font partie intégrante de la valeur de ces actifs. Les *autres créances* incluent les prêts consentis aux non-banques non résidentes, les prêts à long terme à un compte en fiducie détenu par le FMI et les autres actifs financiers non inclus antérieurement, mais qui satisfont à la définition des avoirs de réserve.